VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024 À 19H30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 18 septembre 2024 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

GREFFE

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024;

RESSOURCES HUMAINES

5. Autorisation de signature d'un contrat de travail pour un chargé de projet en réglementation;

6. Autorisation de signature de la lettre d'entente n° 5 - Projet pilote visant le paiement du permis de conduire classe 3 aux nouveaux employés;

LOISIRS

7. Autorisation de signature de l'entente financière entre le Club de soccer Trident et la Ville;

8. Dépôt du rapport pour le 350e anniversaire de la Ville;

URBANISME

9. Demande de dérogation mineure – 1731, rue Damiron;

10. Demande de dérogation mineure – 1756, rue Damiron;

11. Demande de dérogation mineure – 1800, rue Damiron;

12. Demande de dérogation mineure – 1866, rue Damiron;

13. Demande de dérogation mineure – 1874, rue Damiron;

14. Demande de dérogation mineure – 1878, rue Damiron;

15. Demande de dérogation mineure – 1928, rue Damiron;

16. Demande de dérogation mineure – 1443-1449, rue Saint-Paul;

17. Demande de dérogation mineure – 1359, rue Papillon;

18. Demande de dérogation mineure – 1185, rue Saint-Paul;

19. Autorisation de signature de l'entente relative à l'utilisation et au partage des frais d'entretien du stationnement de la bibliothèque Marie-Victorin;

20. Nomination d'un intervenant désigné à titre de responsable de la sécurité informatique dans le cadre du Programme d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec;

TRAVAUX PUBLICS

21. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Québec pour la Trame verte et bleue métropolitaine – Corridor lorettain;

22. Attribution d'un contrat pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues compacte;

23. Demande d'aide financière dans le cadre du programme « *Aide à la voirie locale – volet soutien »* (PAVL 2025);

TRÉSORERIE

24. Approbation des comptes à payer pour le mois de d'août 2024 et de la liste des dépenses par approbateurs;

25. Divers;

26. Période de questions;

27. Levée de la séance.

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1731, RUE DAMIRON

R-A/A2
R-A/A1
R-A/B39
R-A/B40
R-A/A4
R-A/B38
P-B5
P-B4
P-A1
R-A/B37
R-A/B36
R-A/B51
R-A/B53
R-A/B35
R-A/B52
R-A/B34
R-A/B56
R-A/B55
R-A/B33
R-A/C6
U-B2
Rue du Créneau
Rue du Giron
Rue de la Cimaise
Rue de la Volute
Rue de la Ritournelle
Rue de l'Estoc
Rue de la Détente
Rue Ferrant
Rue Damiron
Rue Saint-Olivier
Rue du Pélican
Rue Écho
Rue Eden
Rue Parisien
Rue Jean-Marchand
Rue Armand-Viau Nord
Rue Armand-Viau
Autoroute Henri-IV
Bretelle Aut. 573, Val-Bélair, Sortie 307
Bretelle Aut. 73 S, 40 O, Montréal
Bretelle Aut. 40 E, 73 N, Québec, S 142
Enseigne publicitaire

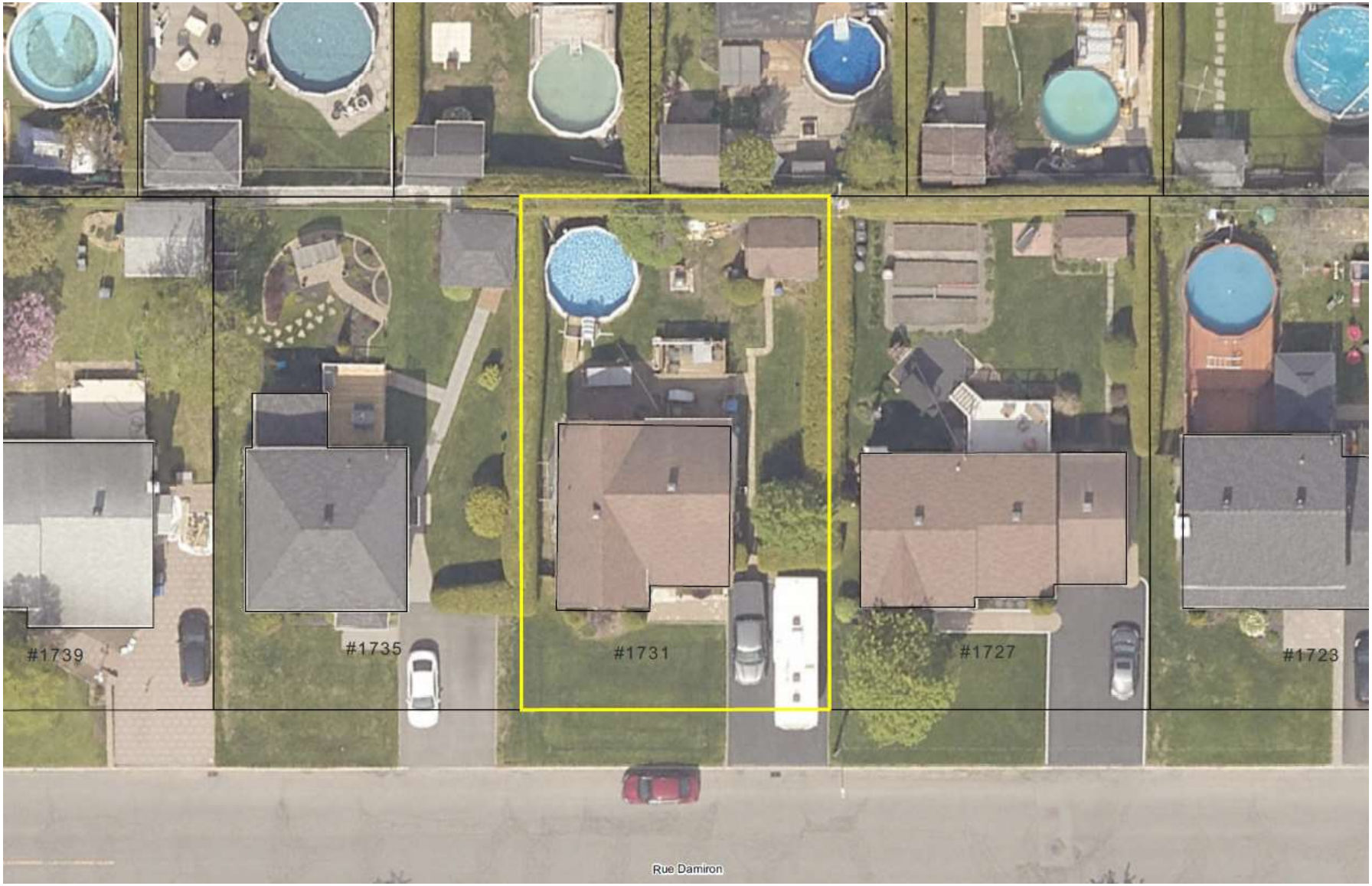
#1739
#1735
#1731
#1727
#1723
Rue Damiron

Laredo

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre une aire de stationnement et une ouverture à la rue d'une largeur de 8,1 mètres pour une habitation unifamiliale, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 6,1 mètres.

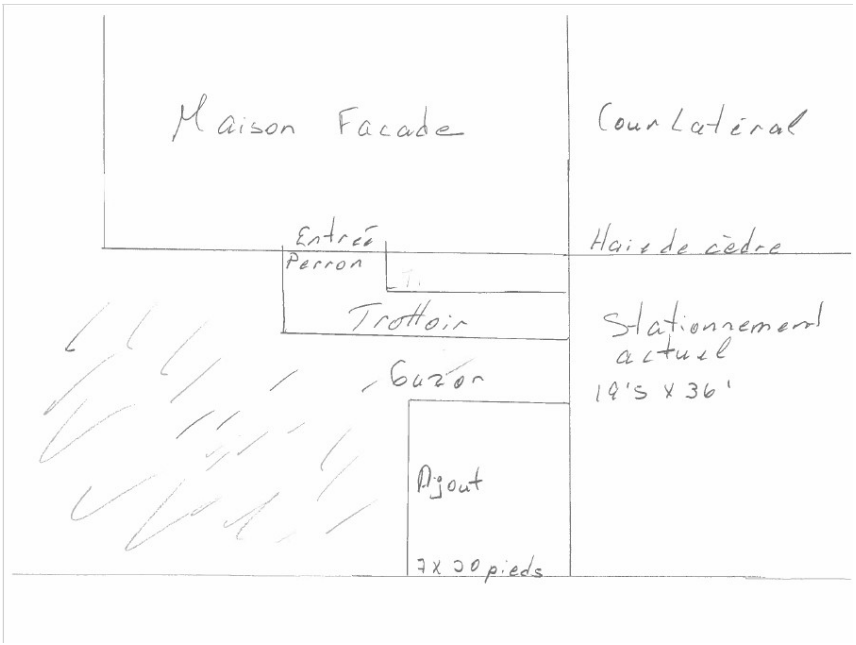
Maison Facade
Cour Latéral
Entrée
Perron
Haie de cèdre
Trottoir
Stationnement
actuel
19'5 X 36'
Gazon
Ajout
7 X 20 pieds

#1731
2,1 m
8,1 m

Laredo
2,1 m
6 m
8,1 m

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1756, RUE DAMIRON

R-A/A5
R-A/A2
R-A/A1
R-A/B37
R-A/B39
R-A/B40
R-A/A4
R-A/B38
P-B5
P-B4
P-A1
R-A/B51
R-A/B53
R-A/B36
U-B2
R-A/B35
R-A/B52
R-A/B34
R-A/B33
R-A/C6
Rue du Giron
Rue du Merlon
Rue du Créneau
Rue de la Cimaise
Rue de l'Esoc
Rue de la Ritournelle
Rue de la Volute
Rue de la Détente
Rue des Patiences
Rue du Bocage
Rue de Boulogne
Rue Beloeil
Rue Ferrant
Rue Jean-Marchand
Rue Armand-Viau Nord
Rue Armand-Viau
Autoroute Henri-IV
Rue Parisien
Rue Damiron
Rue Saint-Olivier
Rue du Pélican
Rue Écho
Rue Eden
Enseigne publicitaire
Bretelle Aut. 573, Val-Bélair, Sortie 307
Bretelle Aut. 73 S, 40 O, Montréal
Bretelle Aut. 40 E, 73 N, Québec, S. 142

#1748
#1752
#1756
Rue de la Volute
Rue Damiron

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre une aire de stationnement d'une largeur de 7,5 mètres pour une habitation unifamiliale, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 6,1 mètres.

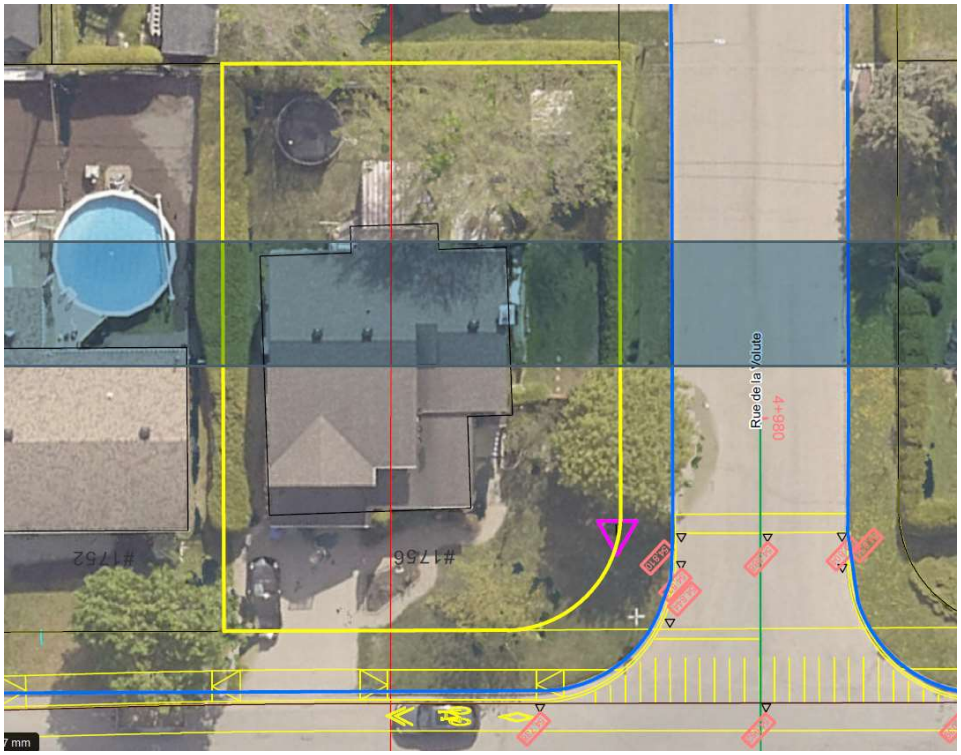

Empiètement du trottoir : 1,3m

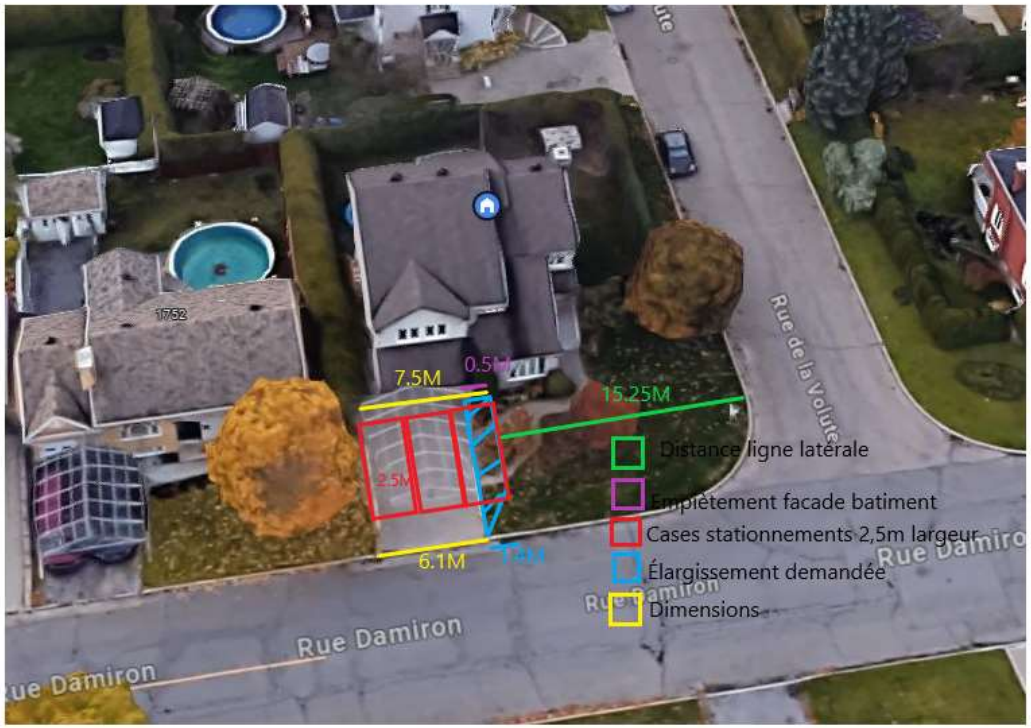

Élargissement souhaité : 1,4 m

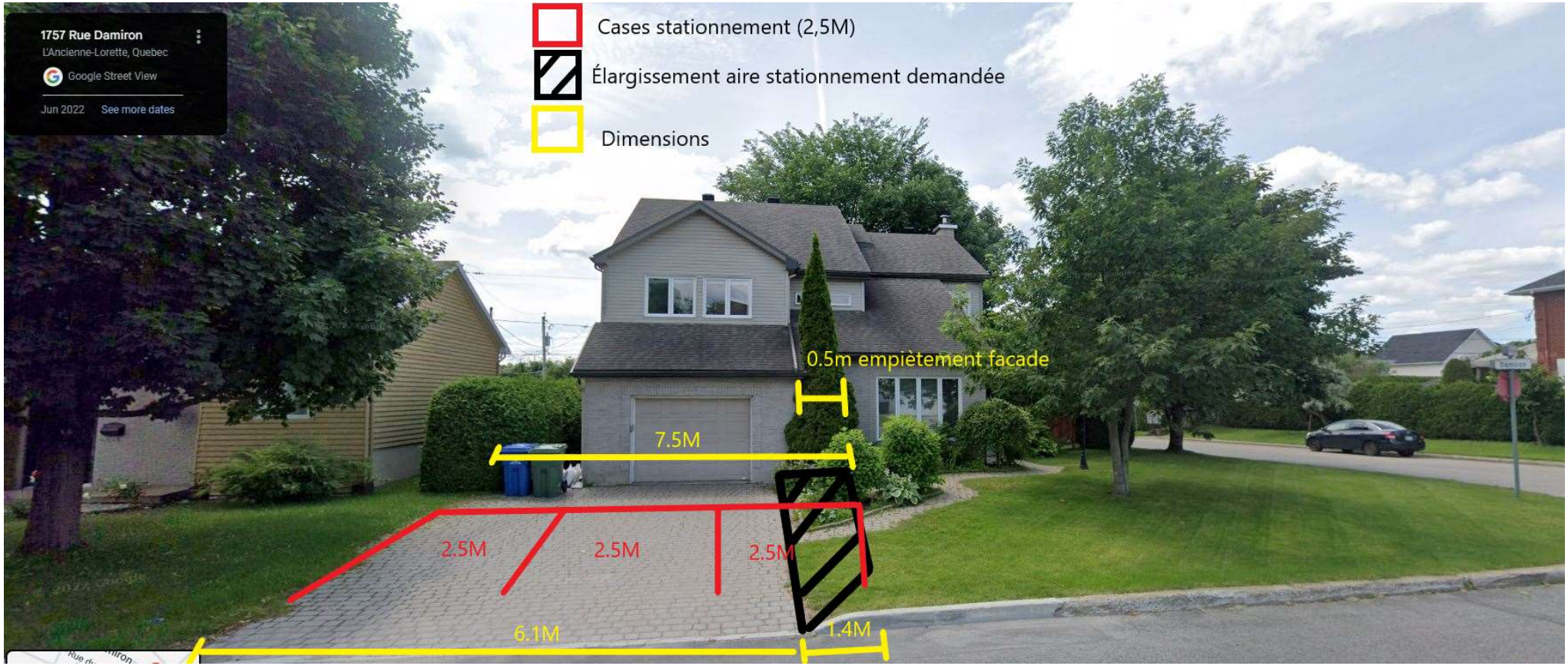
1757 Rue Damiron
L'Ancienne-Lorette, Quebec
Google Street View
Jun 2022
See more dates
Cases stationnement (2,5M)
Élargissement aire stationnement demandée
Dimensions
0.5m empiètement facade
7.5M
2.5M
2.5M
2.5M
6.1M
1.4M

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1800, RUE DAMIRON

Rue de l'Estoc
R-A/A5
Rue de l'Estoc
Rue des Yatagans
Autoroute Henri-IV
Autoroute Henri-IV
Rue Armand-Viau Nord
U-B2
Rue du Giron
Rue Alma-Pageot
Rue du Merlon
R-A/A2
Rue du Lanterneau
Rue de l'Estoc
Rue de l'Estoc
R-A/B36
Rue du Merlon
Rue des Douves
Rue du Créneau
Rue du Lanterneau
R-A/B37
Rue Saint-Olivier
Rue de la Cimaise
R-A/A1
Rue de la Courtine
Rue Damiron
Rue du Fleuret
Rue de la Volute
Rue de la Ritournelle
R-A/B39
Rue de la Détente
Rue de la Détente
Rue Lacordaire
Rue Ferrant
Rue Panneton
R-A/B53
Rue des Patriotes
Rue de la Villa-des-Bois
R-A/B51
R-A/B40
R-A/A4
R-A/B38
P-B4
P-B5
Rue du Bocage
Rue Panneton
Rue Echo
Rue Duclaux

#1804
#1800
#1796

PASSPORT

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre une deuxième ouverture à la rue pour un emplacement d'une largeur de 19,84 mètres, alors que le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* prescrit qu'une deuxième ouverture à la rue est autorisée pour les emplacements intérieurs d'une largeur de plus de 25 mètres.

Empiètement du trottoir : 1,3m

Nouvelle ouverture souhaitée : 3 m

3 m

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1866, RUE DAMIRON

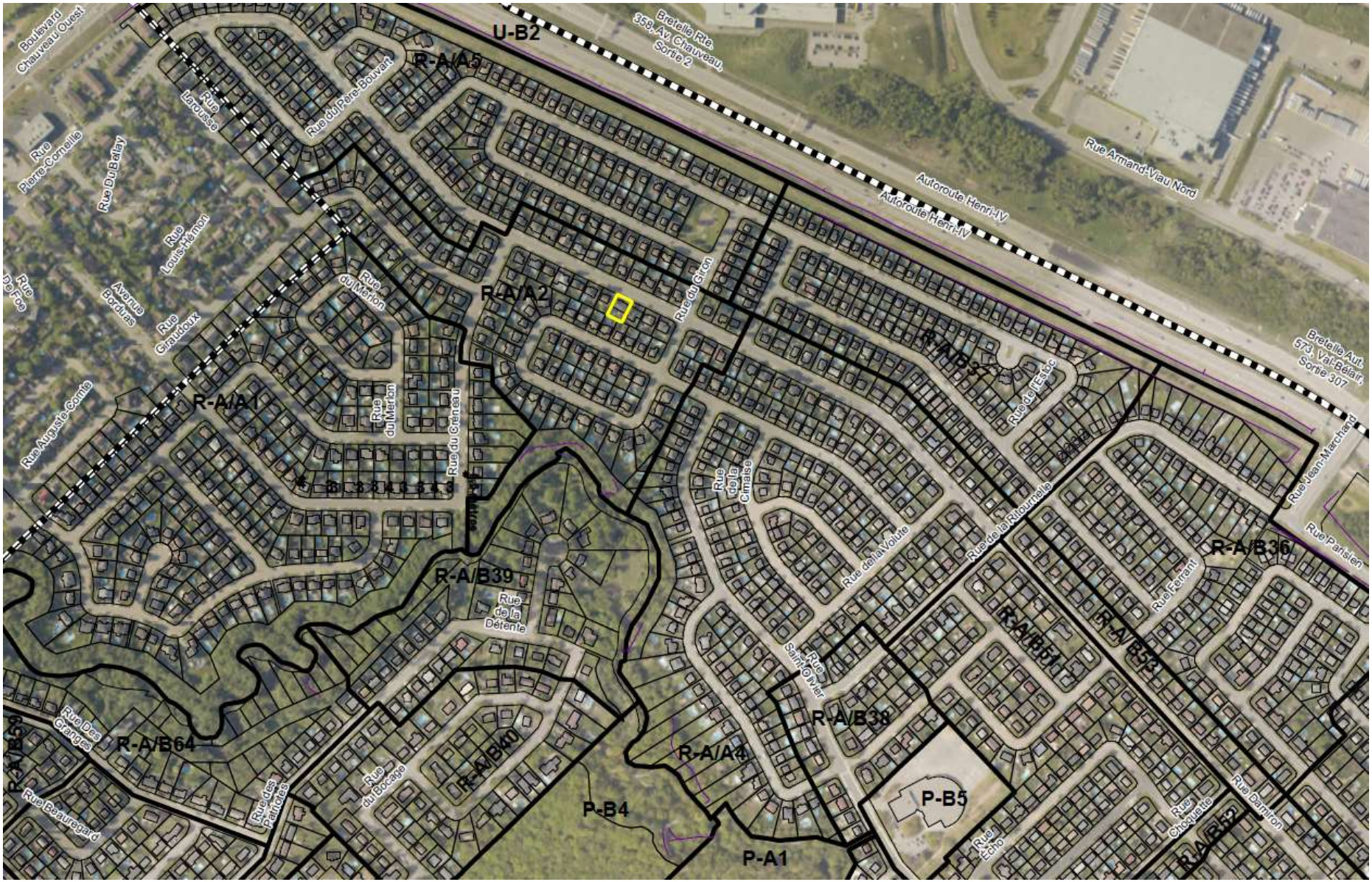
U-B2
R-A/A5
R-A/A2
R-A/A1
R-A/B37
R-A/B36
R-A/B39
R-A/B38
R-A/B40
R-A/B64
R-A/A4
P-B4
P-B5
P-A1
Boulevard Chauveau Ouest
Bretelle Rte. 358, Av. Chauveau, Sortie 2
Rue Armand-Viau Nord
Autoroute Henri-IV
Bretelle Aut. 573, Val-Bélair, Sortie 307
Rue Pierre-Corneille
Rue Du Bellay
Rue Larousse
Rue du Père-Bouvart
Rue Louis-Hémon
Avenue Bordeaux
Rue Giraudoux
Rue Auguste-Comte
Rue du Merlon
Rue du Créneau
Rue du Giron
Rue de l'Estoc
Rue de la Cimaise
Rue de la Volute
Rue de la Ritournelle
Rue Jean-Marchand
Rue Parisien
Rue Ferrant
Rue Saint-Olivier
Rue de la Détente
Rue Des Granges
Rue Beauregard
Rue des Patriotes
Rue du Bocage
Rue Echo
Rue Choquette
Rue Damiron

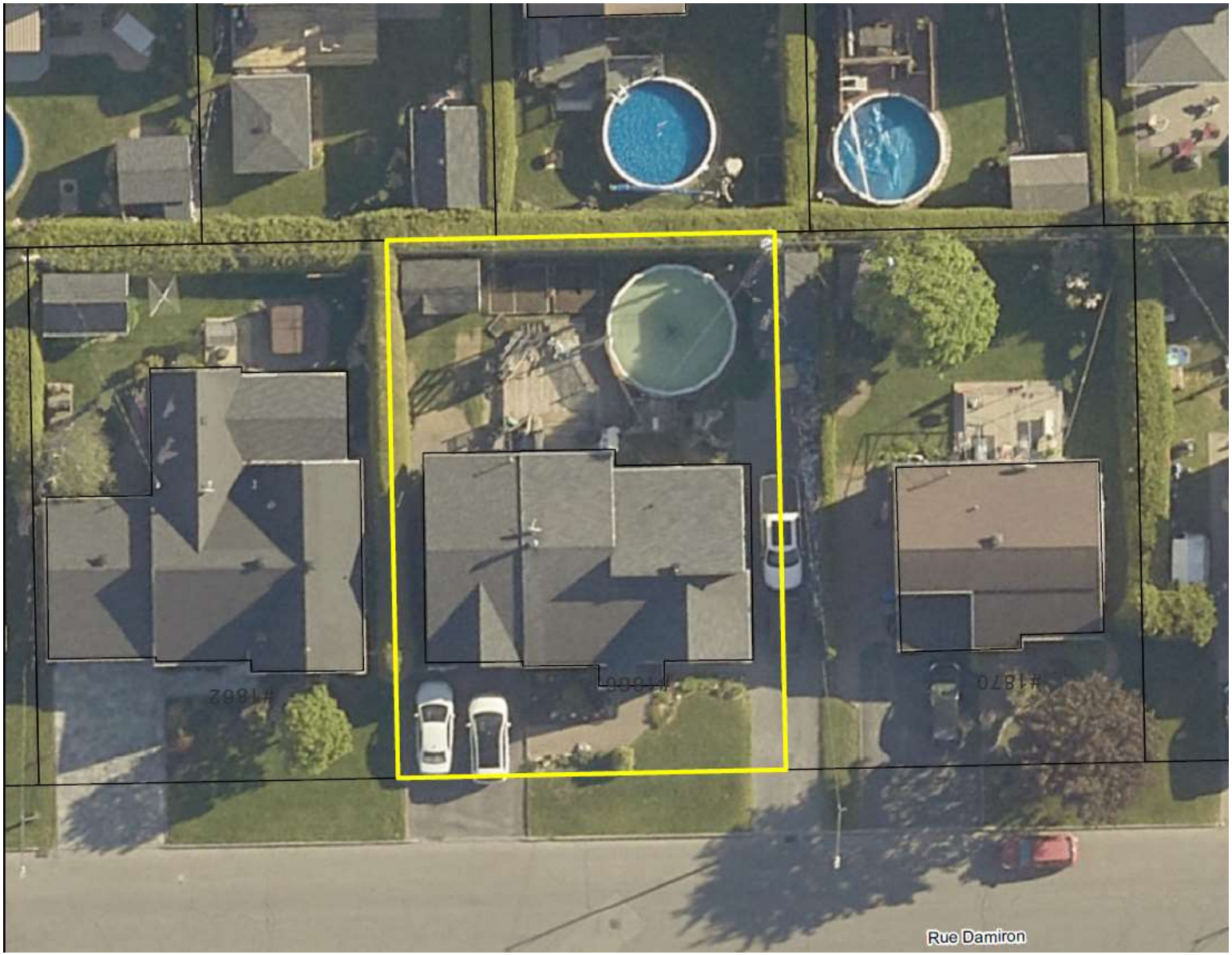
Rue Damiron

Damiron
du Créneau
Google
Capture de l'image : juin 2022
© 2024 Google
Canada
Conditions d'utilisation

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* suivant :

- L'agrandissement d'une aire de stationnement et d'une ouverture à la rue située à une distance de 0 mètre de la ligne latérale de terrain, alors que le minimum prescrit est de 0,3 mètre.

- L'extension d'une aire de stationnement et d'une ouverture à la rue dérogatoire (deuxième ouverture à la rue pour un terrain de moins de 25 mètres de largeur), alors que l'extension d'une construction dérogatoire est prohibée.

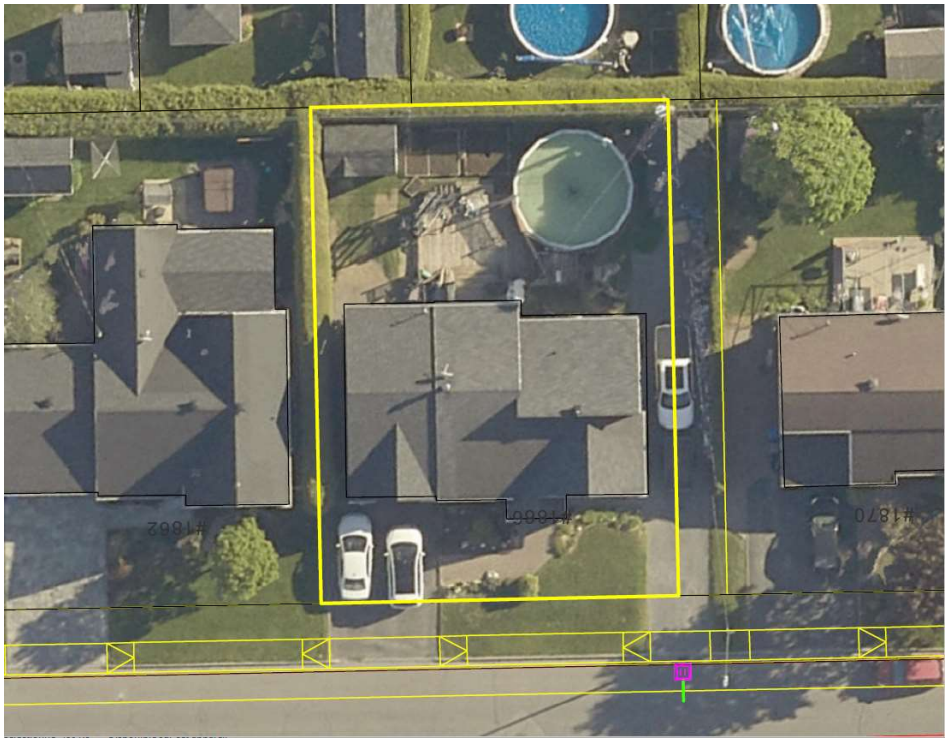

Empiètement du trottoir : 1,3m

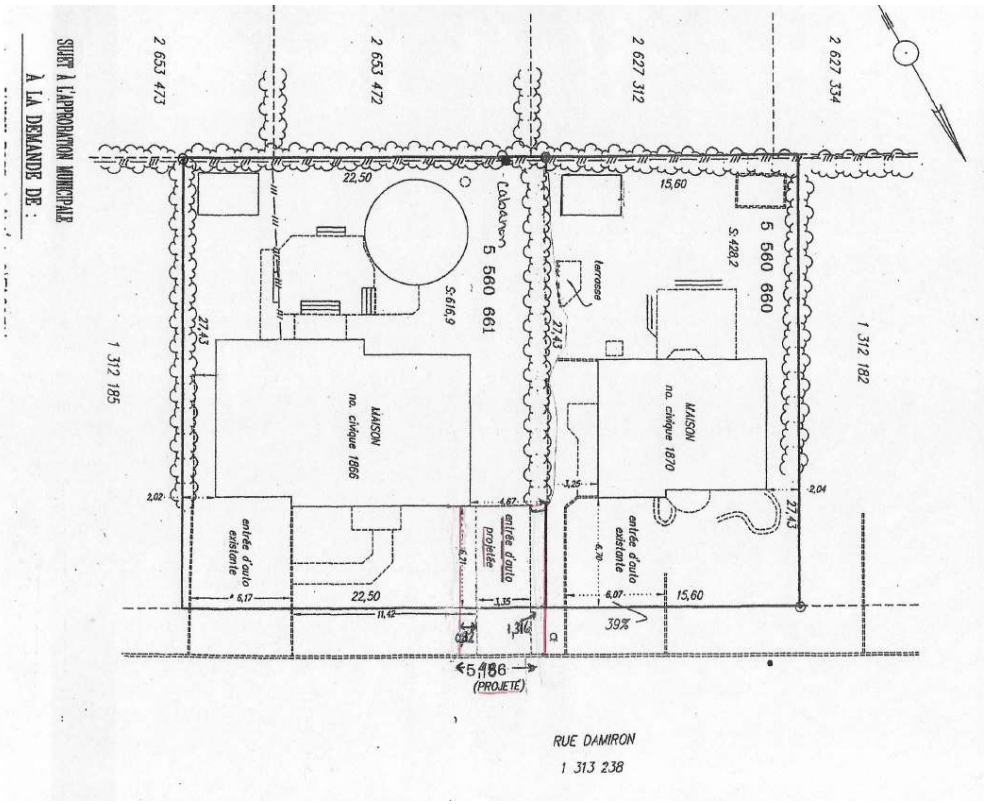

Élargissement total souhaité : 2,13 m

ville de L'Ancienne-Lorette

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mardi 28 octobre 2014 à 20 h.

252-14 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1866, RUE DAMIRON**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par madame Janick Ross et monsieur Alain O'Farrell, copropriétaires du 1866, rue Damiron à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 312 184 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/A_2;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un permis de lotissement avec le 1870, rue Damiron, les demandeurs désirent aménager un 2e stationnement d'une largeur de 3,35 mètres à droite de l'emplacement avec des ouvertures à la rue totalisant 42,3 % de la largeur de l'emplacement et des superficies de stationnement totalisant 43,3 % de la cour avant, le tout tel que décrit dans le plan projet d'implantation de monsieur Jean Bergeron, arpenteur-géomètre, portant la minute 17085 et réalisé le 12 août 2014;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de zonage n° V-965-89* stipule à son chapitre 11 « Stationnement hors rue, ouverture à la rue », à l'article 11.1.2.1.1, que les emplacements intérieurs et standards de 22,5 mètres de façade et plus peuvent avoir 2 entrées, l'ouverture totale des 2 entrées ne devant pas excéder 40 % de la largeur de l'emplacement;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de zonage n° V-965-89* stipule à son chapitre 11 « Stationnement hors rue, ouverture à la rue », à l'article 11.1.2.1.2, que dans la cour avant, l'espace utilisée aux fins d'un stationnement, ne doit pas excéder 40 % de la superficie de ladite cour;

CONSIDÉRANT que la demande, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux copropriétaires;

CONSIDÉRANT que la demande n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette accorde la dérogation mineure, demandée le 13 aout 2014, présentée par madame Janick Ross et monsieur Alain O'Farrell, concernant le lot 1 312 184, afin de permettre l'aménagement d'un 2e stationnement d'une largeur de 3,35 mètres avec des ouvertures à la rue totalisant 42,3 % de la largeur de l'emplacement, en lieu et place d'un maximum de 40 % et des superficies de stationnement totalisant 43,3 % de la cour avant, en lieu et place d'un maximum de 40 %, tel qu'exigé par le *Règlement de zonage n° V-965-89*, le tout tel que le dossier soumis.

ADOPTÉE

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville

COPIE CONFORME
Date : 5 novembre 2014
CLAUDE DESCHÊNES
Greffier, avocat
Ville de L'Ancienne-Lorette

DÉROGATION 2014

0,82 m
3,35 m
1,31 m
5,48 m

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1874, RUE DAMIRON

U-B2
R-A/A5
R-A/A2
R-A/A1
R-A/B37
R-A/B36
R-A/B39
R-A/B64
R-A/B40
R-A/A4
R-A/B38
R-A/B51
R-A/B53
P-B4
P-B5
P-A1
Boulevard Chauveau Ouest
Rue Larousse
Rue du Père-Bouvart
Rue Pierre-Corneille
Rue Du Bellay
Rue Louis-Hamon
Rue De Foe
Avenue Bordua
Rue Giraudoux
Rue du Merlon
Rue du Créneau
Rue Auguste-Comte
Rue du Giron
Bretelle Rte. 358, Av. Chauveau, Sortie 2
Rue Armand-Viau Nord
Autoroute Henri-IV
Bretelle Aut. 573, Val-Bélair, Sortie 307
Rue de l'Estoc
Rue Jean-Marchand
Rue de la Chaise
Rue de la Volute
Rue de la Ritournelle
Rue Parisien
Rue Ferrant
Rue de la Détente
Rue Saint-Olivier
Rue Des Granges
Rue des Patriotes
Rue Beauregard
Rue du Bocage
Rue Écho
Rue Choquette
Rue Damiron

#1870
#1874
#1878
Rue Damiron

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre une aire de stationnement et une ouverture à la rue d'une largeur de 8 mètres pour une habitation unifamiliale, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 6,1 mètres.

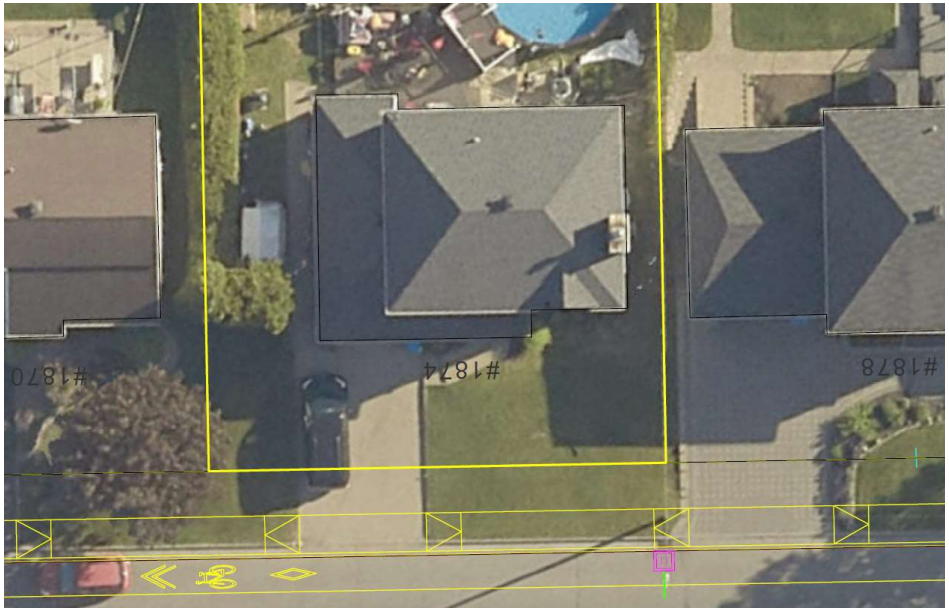

Empiètement du trottoir : 1,3m

Élargissement total souhaité : 3 m

3 m
5 m
8 m

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1878, RUE DAMIRON

U-B2
R-A/A5
R-A/A2
R-A/A1
R-A/B37
R-A/B39
R-A/B36
R-A/B64
R-A/B40
R-A/A4
R-A/B38
R-A/B51
R-A/B53
P-B4
P-B5
P-A1
Boulevard Chauvreau Ouest
Bretelle Rte 358-Av. Chauvreau, Sortie 2
Autoroute Henri-IV
Rue Armand-Viau Nord
Bretelle Aut. 573, Val-Bélair, Sortie 307
Rue du Père-Bouvart
Rue Pierre-Corneille
Rue Du Belay
Rue Louis-Hémon
Rue du Merlon
Rue Giraudoux
Rue Auguste-Comte
Rue du Creinau
Rue du Giron
Rue de la Cimaise
Rue de la Volute
Rue de la Ritournelle
Rue Jean-Marchand
Rue Parisien
Rue Ferrant
Rue de la Détente
Rue Saint-Olivier
Rue Des Granges
Rue Beauregard
Rue des Patriotes
Rue du Bocage
Rue Echo
Rue Chouquette
Rue Dalmiron

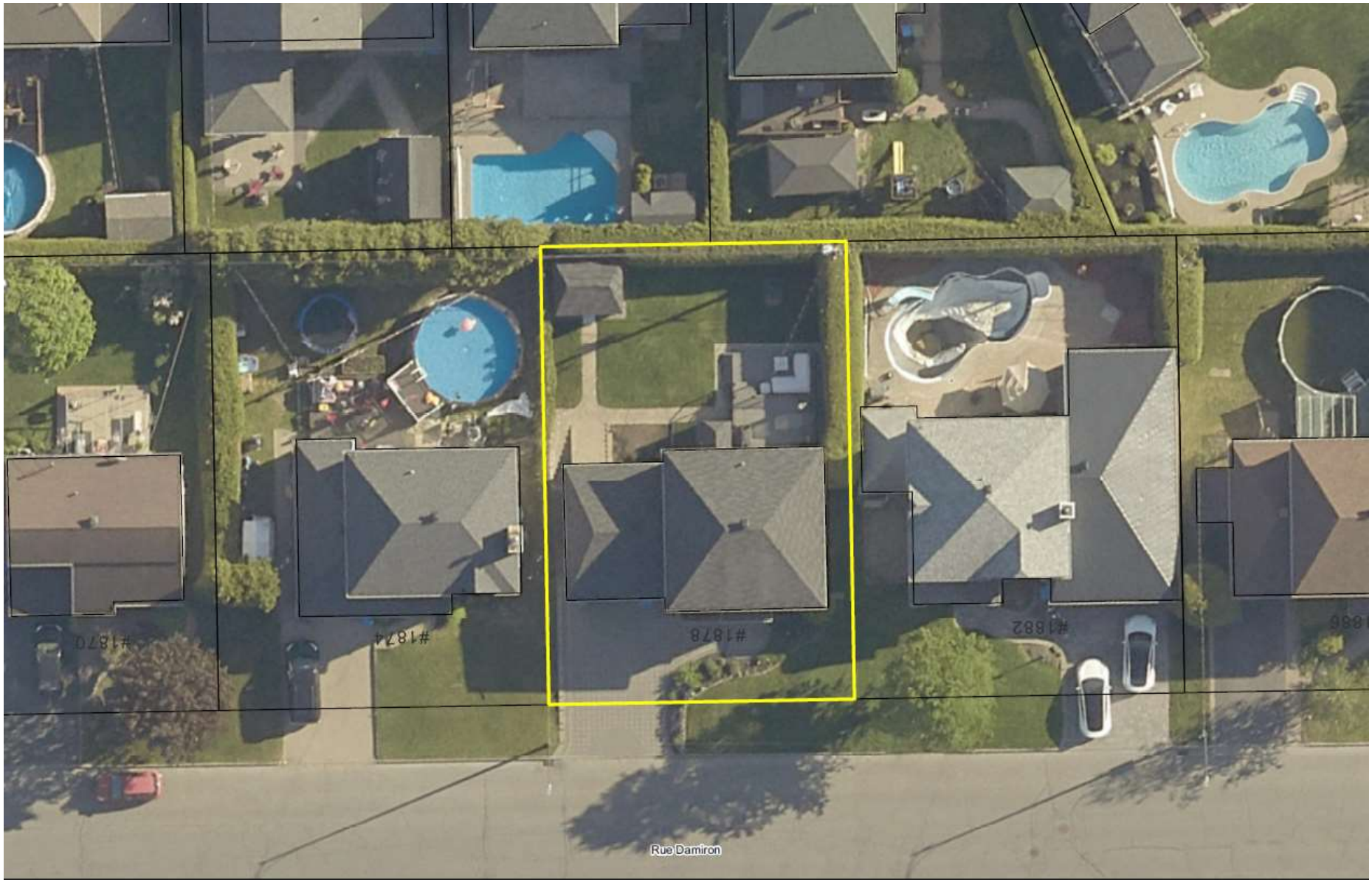
#1870
#1874
#1878
#1882
Rue Damiron

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre une aire de stationnement et une ouverture à la rue d'une largeur de 6,7 mètres pour une habitation unifamiliale, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 6,1 mètres.

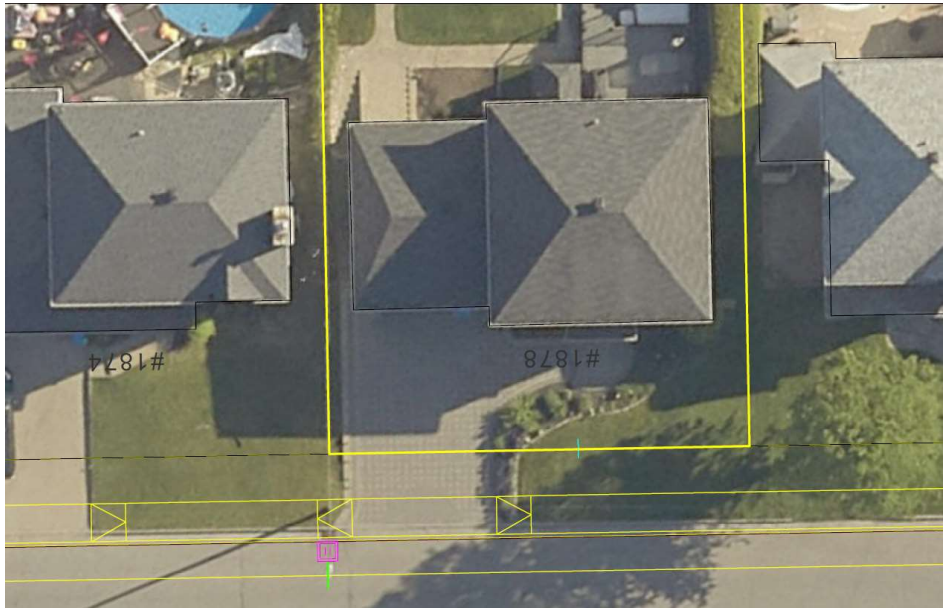

Empiètement du trottoir : 1,3 m

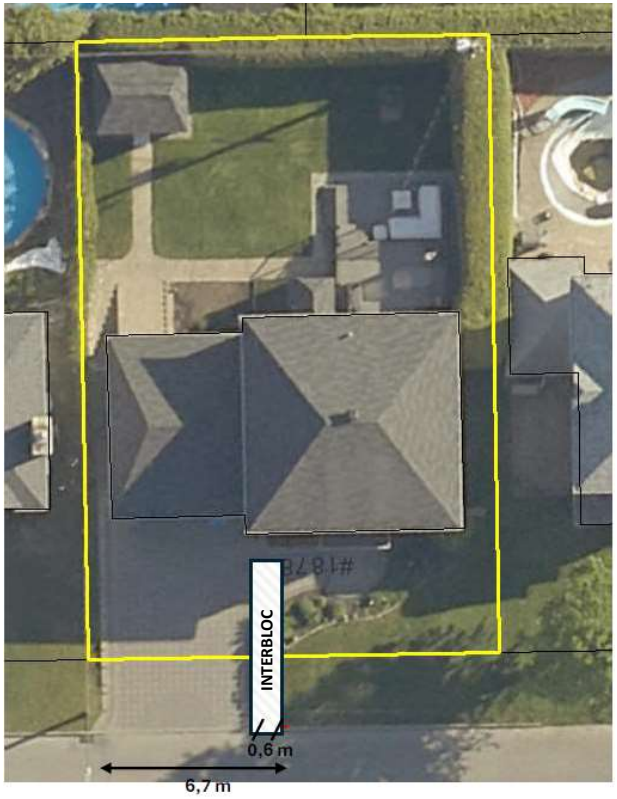

Élargissement total souhaité : 0,6 m

6,1 m
0,6 m
6,7 m

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1928, RUE DAMIRON

U-B2
R-A/A5
R-A/A2
R-A/B37
R-A/A4
R-A/B39
R-A/A1
R-A/B64
R-A/B64
R-A/B50
R-A/B38
R-A/B51
R-A/B53
Bretelle Aut.573 Nord, Val-Bélair
Bretelle Aut.573 Sud, Pont Pierre-Laporte
Bretelle Aut.573 Sud, Pont Pierre-Laporte
Bretelle Aut.573 Sud, Pont Pierre-Laporte
Bretelle Rte. 358, Av. Chauveau, Sortie 2
Bretelle Rte. 358, Av. Chauveau, Sortie 2
Avenue Chauveau
Avenue Chauveau
Boulevard Chauveau Ouest
Boulevard Chauveau Ouest
Autoroute Henri-IV
Autoroute Henri-IV
Rue Armand-Viau Nord
Rue Larousse
Rue du Père-Bouvart
Rue Damiron
Avenue Borcias
Rue Pierre-Corneille
Rue Du Bellay
Rue Louis-Hémon
Rue du Merlon
Rue De Foe
Rue Giraudoux
Rue Auguste-Comte
Rue du Merlon
Rue du Créneau
Rue du Giron
Rue de l'Esdoc
Rue de la Cimaise
Rue de la Volute
Rue de la Ritournelle
Rue Panneton
Rue de la Détente
Rue des Patriotes
Rue Des Granges

#1920
#1924
#1928
#1932
1936

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal et l'ajout d'un garage attenant avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage nº V-965-89 suivants* :

• L'agrandissement du bâtiment principal en cour avant situé à une distance de 4,74 mètres de la ligne avant, alors que le minimum prescrit est de 6,1 mètres;

• La construction d'un perron en cour avant situé à une distance de 3,82 mètres de la ligne avant, alors que le minimum prescrit est de 4,5 mètres;

• La construction d'un escalier en cour avant situé à une distance de 3,32 mètres de la ligne avant, alors que le minimum prescrit est de 4,5 mètres.

VOISINS IMMÉDIATS

Gauche

Droite

PLAN PROJET D'IMPLANTATION

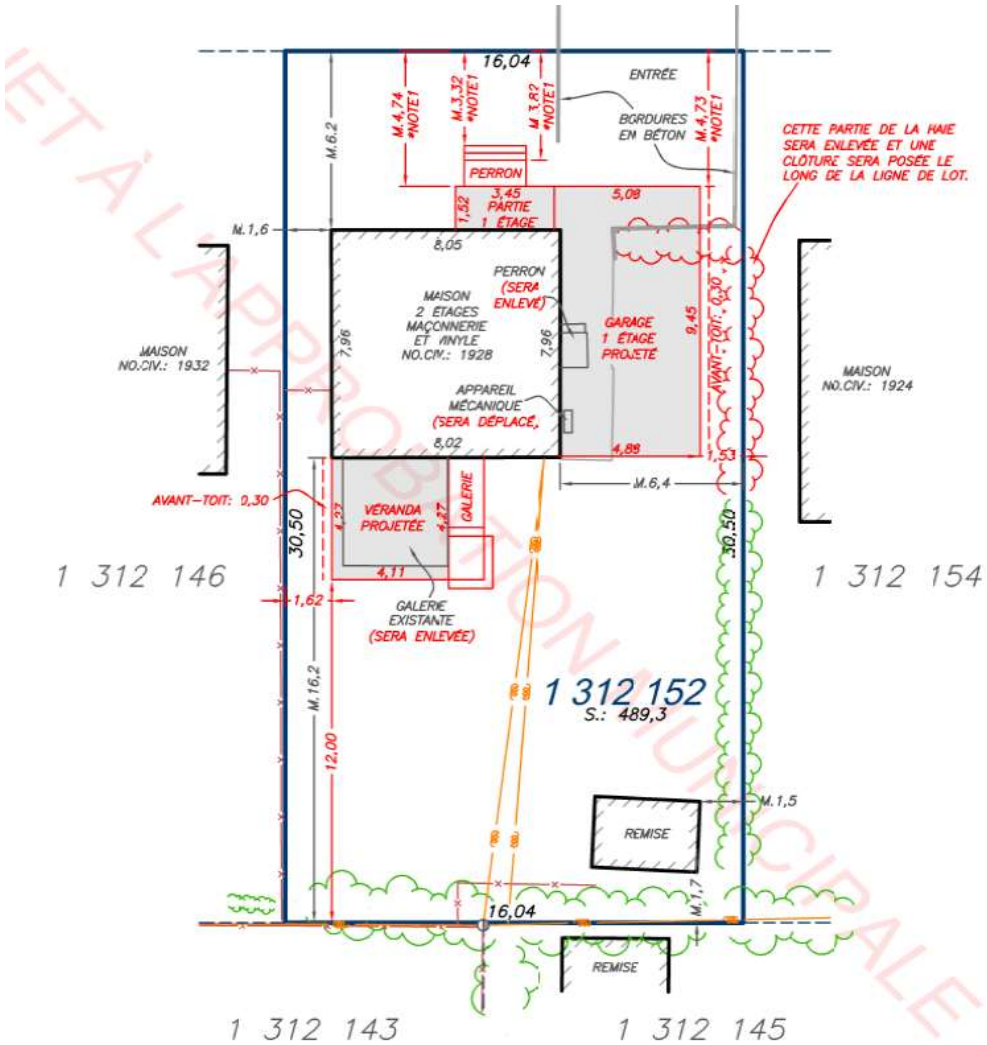

PLANS D'ARCHITECTURE

Rez-de-chaussée

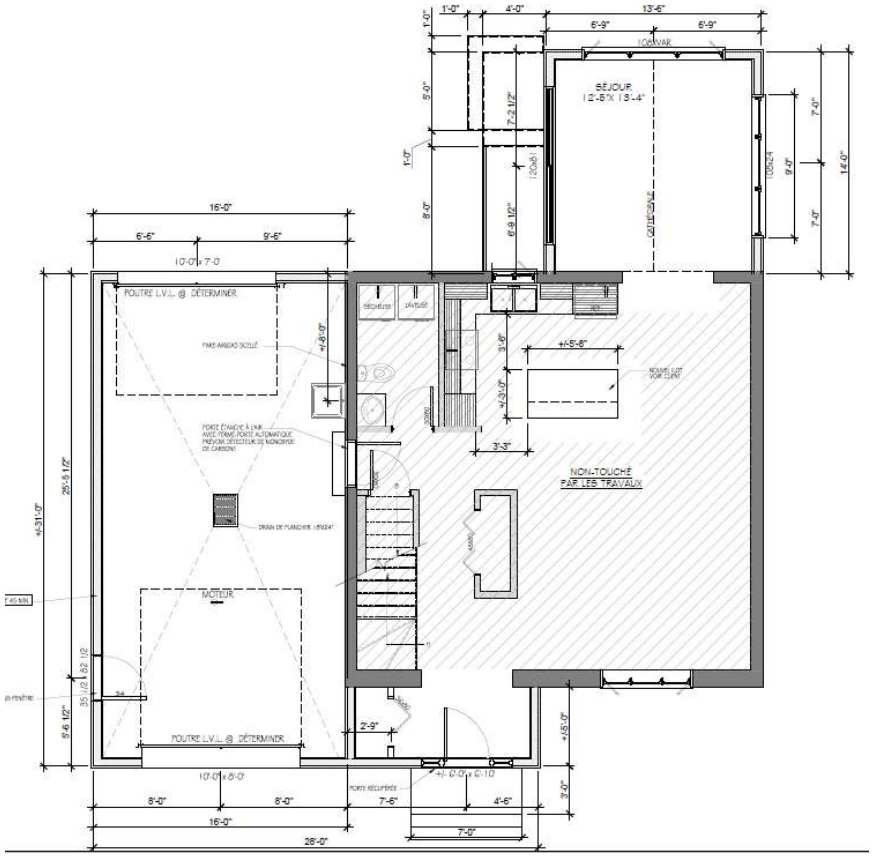

Étage

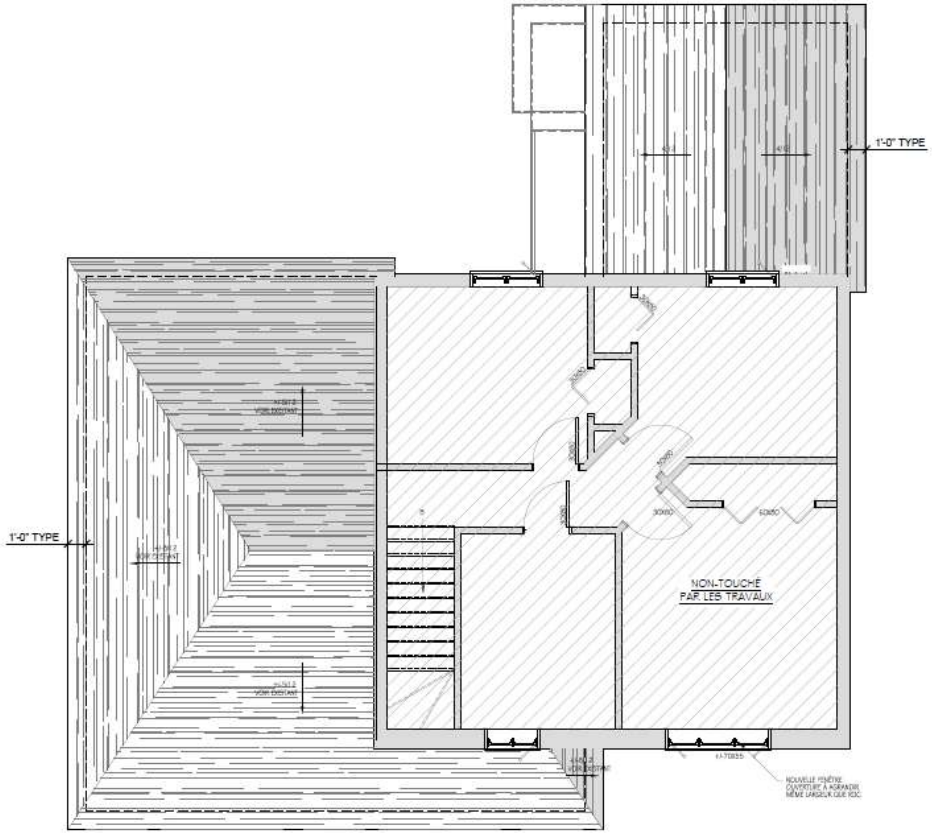

PLANS D'ARCHITECTURE

Avant

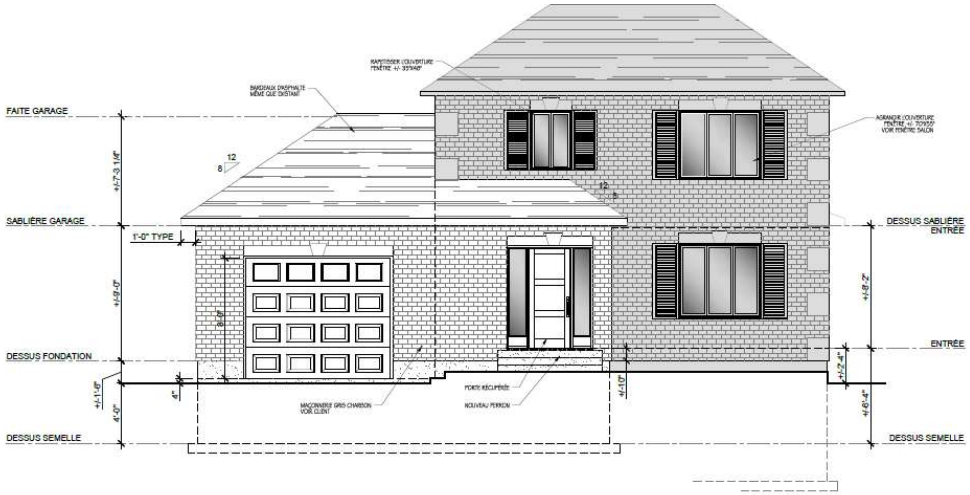

Arrière

PLANS D'ARCHITECTURE

Gauche

Droite

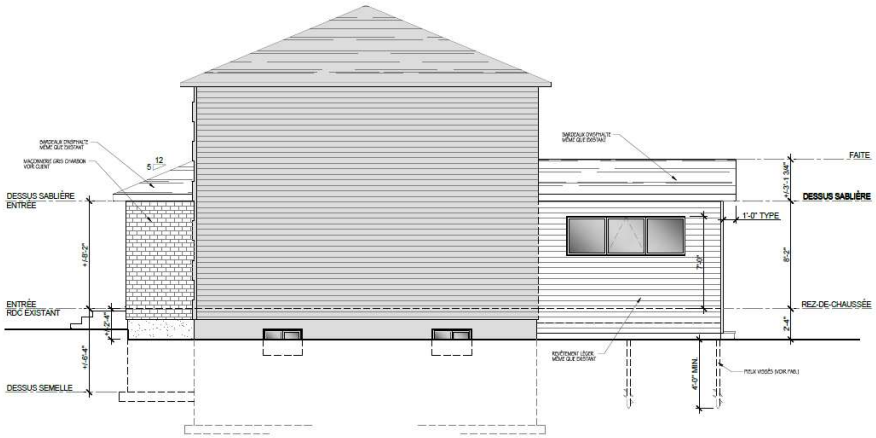

ESQUISSES 3D

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1443 À 1449, RUE SAINT-PAUL

R-A/A6
U-B1
Rue du Chanoine-Dupré
Rue Turmel
Bandes Cyclables Turmel
Rue Napoléon
Rue Saint-Victor
Rue Wilfrid-Sanche
R-A/B15
R-A/B16
R-A/B14
R-A/D1
Rue Saint-Clément
Rue de la Fenière
Rue Belvue
Route de l'Aéroport
Bande Cyclable Saint-Paul
Rue du Plateau
R-C20
R-C16
R-C/A1
R-C/B2
R-C/D2
R-A/B13
R-C101
R-C100
Rue Saint-Paul
Rue Notre-Dame
Piste Cyclable Notre-Dame
Rue de la Colline
Rue des Braves
C-C5
C-C4
C-C3
I-A1
U-A1
Boulevard Wilfrid-Hamel
Rue des Coteaux
R-C17
Rue de la Pente
R-C102
C-C2
C-C1
C-C/M1
C-C/D1
P-A4
Rue Yvon-Dolbec
Avenue Jules-Verne
Piste Cyclable Wilfrid-Hamel
Trottoir hors rue de l'Aéroport
École secondaire Collège De Champigny
Rue de Champigny Est

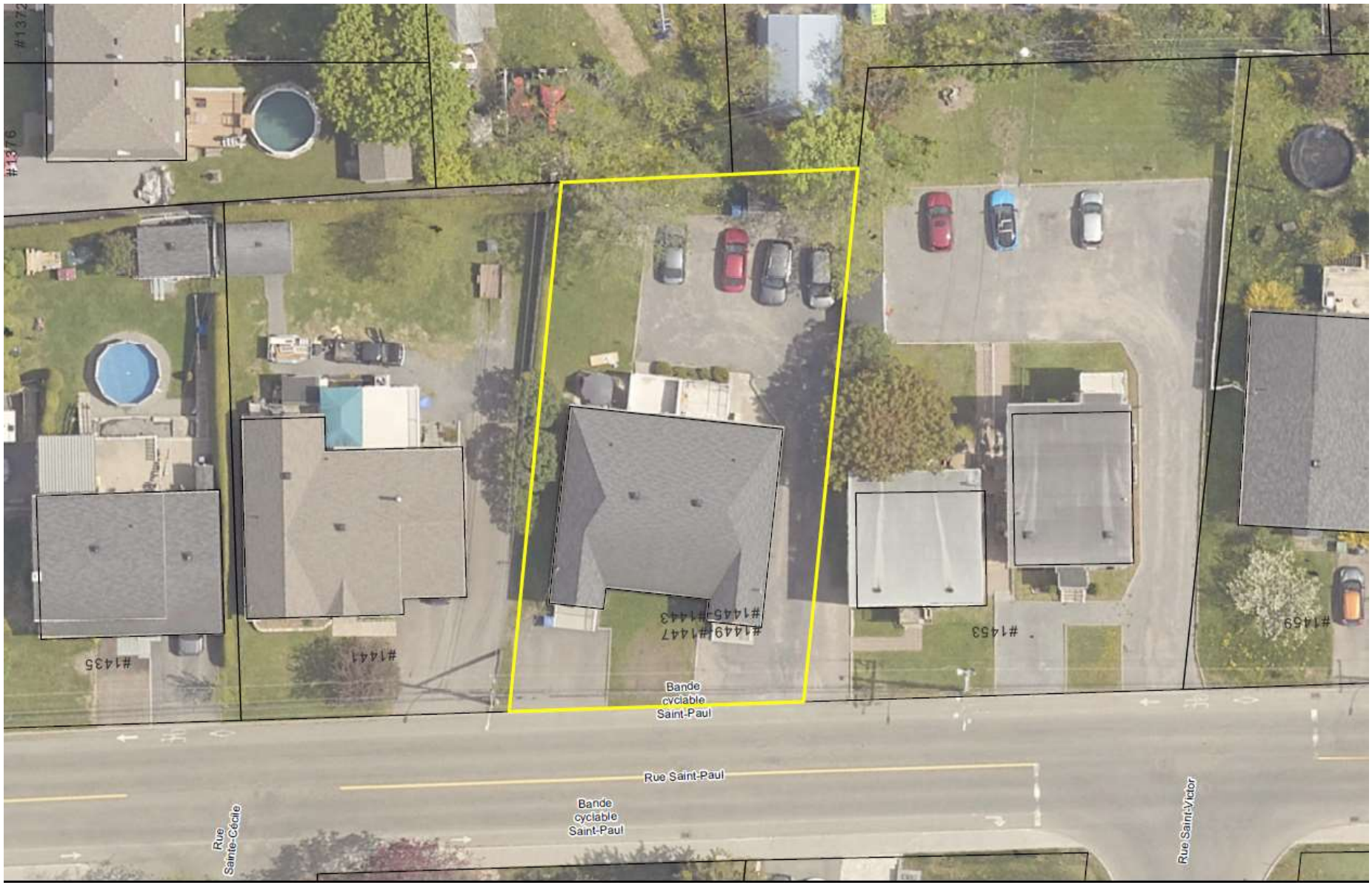
#1435
#1441
#1445
#1443
#1449
#1447
#1453
#1459
Bande cyclable Saint-Paul
Rue Saint-Paul
Bande cyclable Saint-Paul
Rue Sainte-Cécile
Rue Saint-Victor

NATURE DE LA DEMANDE

Rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal comportant 4 logements présentant des marges de recul latérales de 3,25 et de 3,31 mètres, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 4,5 mètres

PERMIS DE CONSTRUCTION (2008)

Ville de L'Ancienne-Lorette

Division de la gestion du territoire

Permis de construire

[X] Construction neuve	[ ] Utilisation de la voie publique	Date d'émission	Date d'expiration	N° de permis	
[ ] Réparation/Modification	[ ] Abattage/Plantation d'arbres	2008-04-22	2009-04-22	20081-02054	
[ ] Démolition	[ ] Aménagement de terrain	N° de demande	Coût total des travaux	N° de quartier	
[ ] Enseigne/Abri/Auvent		20080418- 048	$ 246 710.00		
		N° d'inspecteur	N° de matricule	N° du dossier GI	
		736	3383 49 9420 800 0000 001 1	20080422- 426	
		Arrondissement	Centre de service		
		08	12	12 mois	

Localisation des travaux

1445
Saint-Paul, Rue
G2E1Z9

Le requérant ou la requérante a obtenu l'autorisation d'effectuer les travaux suivants, conformément aux règlements en vigueur dans la Ville de L'Ancienne-Lorette :

Construction d'un 4 logements sur le lot 1 310 806.

Construction d'un 4 logements (4 1/2) sur le lot 1 310 806. Grandeur 47'-5" X 40' en canexel et bardeau d'asphalte. Le bâtiment sera sur 2 étages (2 logements par étages). ***Dérogation mineur accordé pour toutes les marges du bâtinment***

Tel que plans annexés.

Nom et adresse du propriétaire de l'immeuble

LES IMMEUBLES PAGEAU, S.E.N.C.
1450 Sainte-Cécile, Rue
L'Ancienne-Lorette
G2E3H7
(418) 877-4378

Nom et adresse du requérant ou de la requérante

LES IMMEUBLES PAGEAU, S.E.N.C.
1450 Sainte-Cécile, Rue
L'Ancienne-Lorette
G2E3H7
(418) 877-4378 654-6068

Division de la gestion du territoire

par: _____
Personne autorisée

N.B.: Ce permis doit demeurer affiché sur l'emplacement des travaux pendant toute leur durée.

INSPECTEUR

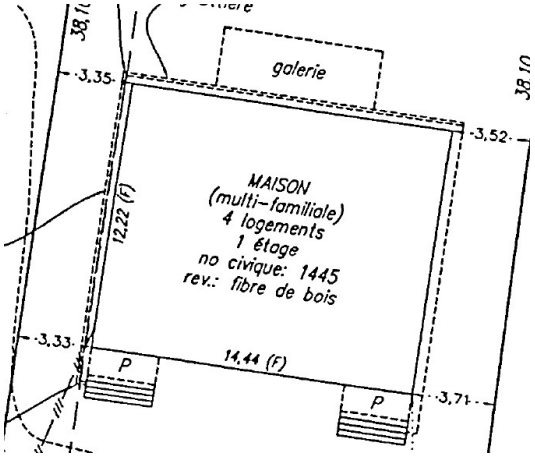

Ville de L'Ancienne-Lorette

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Extrait du procès-verbal d'une séance régulière du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mardi 25 mars 2008 à 20 h.

61-08 **DÉROGATION MINEURE 1445, RUE SAINT-PAUL – DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Gaétan Pageau, propriétaire du 1445, rue Saint-Paul à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 310 806 se trouvant dans la zone R-B_{15};

CONSIDÉRANT que la demande a pour but de construire un bâtiment de quatre (4) logements avec des marges de recul latérales de 3,35 et 3,50 m. en lieu et place des 4,5 m., une somme des marges de recul latérales de 6,85 m. en lieu et place des 9 m. ainsi qu'une marge de recul avant de 6,82 m. en lieu et place des 9,1 m., tels qu'exigés par le règlement de zonage n° V-965-89 pour un bâtiment multiplex isolé (h_4);

CONSIDÉRANT que selon les plans architecturaux déposés, le bâtiment de quatre logements s'apparente beaucoup plus à un jumelé au niveau du style ainsi que des dimensions et superficies de plancher du bâtiment, et qu'en appliquant les normes prévalant pour les bâtiments de type jumelé, le projet ne serait pas dérogatoire;

CONSIDÉRANT que la largeur du terrain permet difficilement d'implanter un bâtiment sans déroger aux normes d'implantation en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit bien dans l'ensemble du quartier et a pour effet de maximiser la valeur de ce terrain pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que la demande n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio appuyé par monsieur Louis Marcotte et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment multiplex isolé (h_4) avec des marges de recul latérales de 3,35 et 3,50 m. en lieu et place des 4,5 m., une somme des marges latérales de 6,85 m. en lieu et place des 9 m. ainsi qu'une marge de recul avant de 6,82 m. en lieu et place des 9,1 m., tels qu'exigés par le règlement de zonage n° V-965-89.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME
Date: 27 mars 2008
CLAUDE DESCHÊNES
Greffier, avocat
Ville de L'Ancienne-Lorette

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

Me CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville

CERTIFICAT DE LOCALISATION

2008

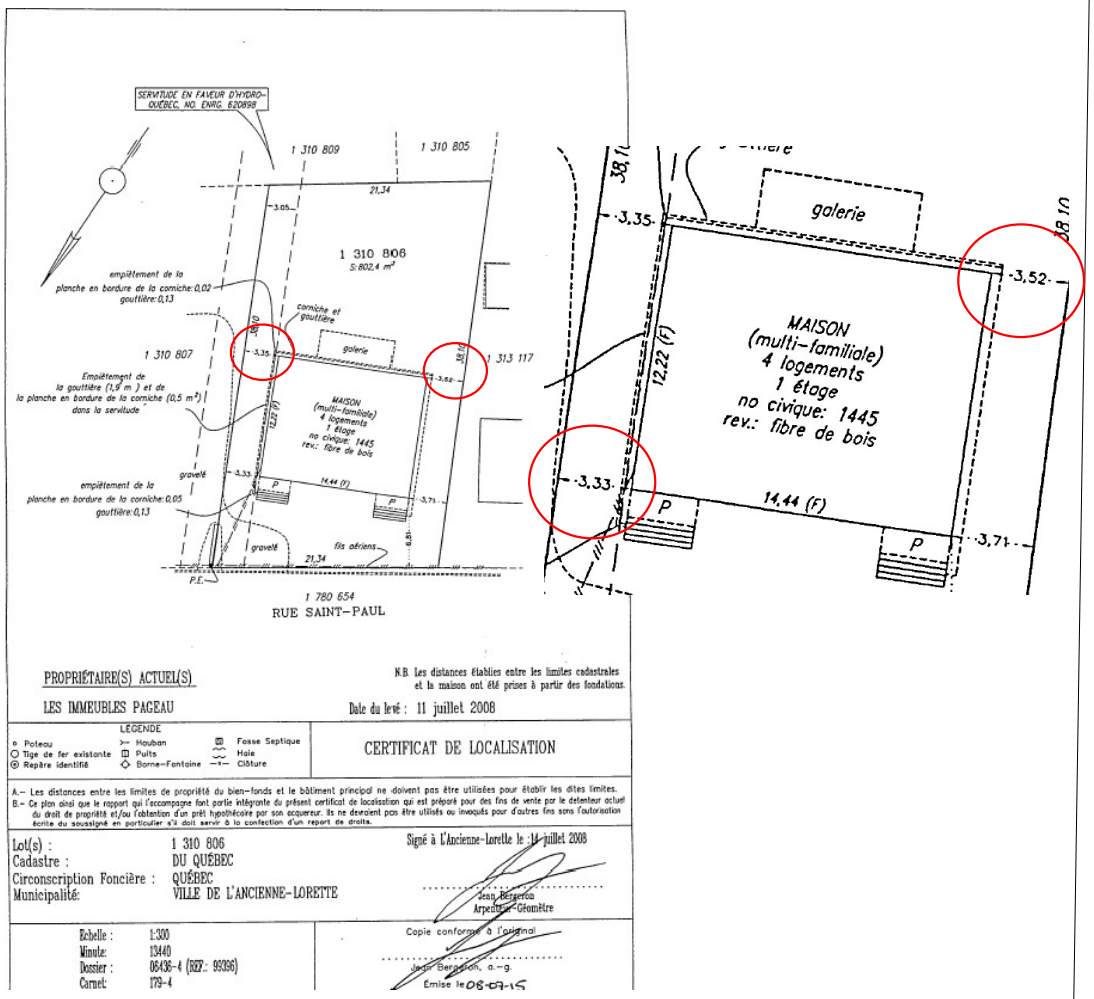

PROPRIÉTAIRE(S) ACTUEL(S)

LES IMMEUBLES PAGEAU

N.B. Les distances établies entre les limites cadastrales et la maison ont été prises à partir des fondations.

Date du levé : 11 juillet 2008

LÉGENDE

o Poteau	Hauban	Fosse Septique
Tige de fer existante	Puits	Haie
Repère identifié	Borne-Fontaine	Clôture

CERTIFICAT DE LOCALISATION

A.– Les distances entre les limites de propriété du bien-fonds et le bâtiment principal ne doivent pas être utilisées pour établir les dites limites.
B.– Ce plan ainsi que le rapport qui l'accompagne font partie intégrante du présent certificat de localisation qui est préparé pour des fins de vente par le détenteur actuel du droit de propriété et/ou l'obtention d'un prêt hypothécaire par son acquereur. Ils ne devraient pas être utilisés ou invoqués pour d'autres fins sans l'autorisation écrite du soussigné en particulier s'il doit servir à la confection d'un report de droits.

Lot(s) :	1 310 806
Cadastre :	DU QUÉBEC
Circonscription Foncière :	QUÉBEC
Municipalité:	VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Signé à L'Ancienne-Lorette le : 14 juillet 2008

Jean Bergeron
Arpenteur-Géomètre

Échelle :	1:300
Minute:	13440
Dossier :	06436-4 (BRP: 99396)
Carnet:	179-4

Copie conforme à l'original

Jean Bergeron, a.-g.

Émise le 08-07-15

2024

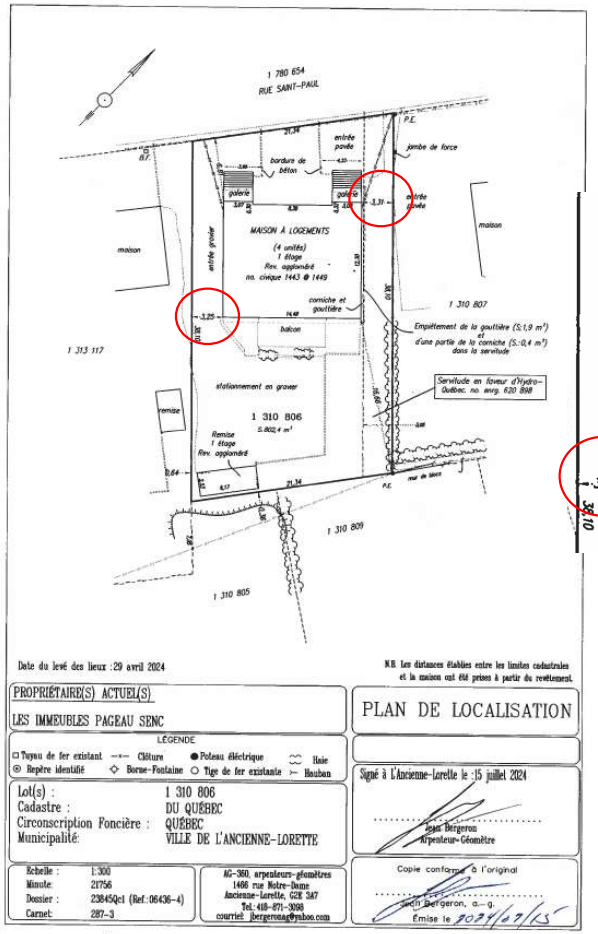

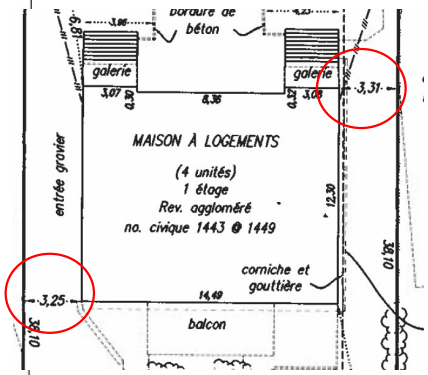

Date du levé des lieux : 29 avril 2024

N.B. Les distances établies entre les limites cadastrales et la maison ont été prises à partir du revêtement.

PROPRIÉTAIRE(S) ACTUEL(S)

LES IMMEUBLES PAGEAU SENC

PLAN DE LOCALISATION

LÉGENDE

Tuyau de fer existant	Clôture	Poteau électrique	Haie
Repère identifié	Borne-Fontaine	Tige de fer existante	Hauban

Lot(s) :	1 310 806
Cadastre :	DU QUÉBEC
Circonscription Foncière :	QUÉBEC
Municipalité:	VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Signé à L'Ancienne-Lorette le : 15 juillet 2024

Jean Bergeron
Arpenteur-Géomètre

Échelle :	1:300
Minute:	21756
Dossier :	236452qct (Réf.: 06436-4)
Carnet:	287-3

AG-360, arpenteurs-géomètres
1488 rue Notre-Dame
Ancienne-Lorette, (QC) G2E 3A7
Tel.: 418-871-3098
courriel: jbergeronag@yahoo.com

Copie conforme à l'original

Jean Bergeron, a.-g.

Émise le 2024/07/15

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1359, RUE PAPILLON

#1369
#1367
#1365
#1359
#1357
Rue Papillon
Rue Saint-Gérard

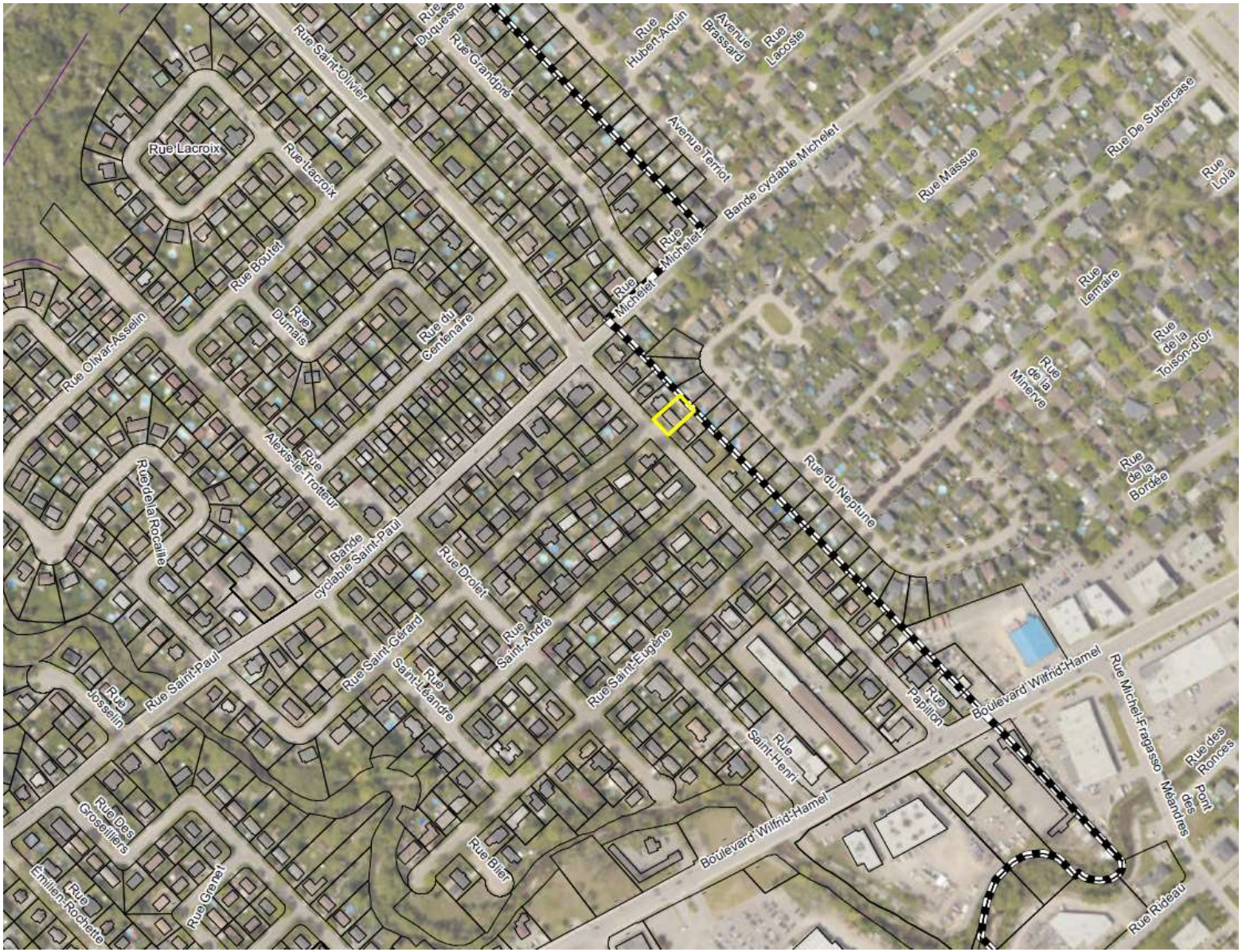
Rue Saint-Olivier
Rue Duquesne
Rue Grandpré
Rue Hubert-Aquin
Avenue Brassard
Rue Lacoste
Avenue Terrior
Bande cyclable Michelet
Rue Massue
Rue De Subercase
Rue Lola
Rue Lacroix
Rue Lacroix
Rue Boutet
Rue Michelet
Rue Michelet
Rue Lemaire
Rue Dumais
Rue du Centenaire
Rue de la Toison-d'Or
Rue de la Minerve
Rue Olivar-Asselin
Rue Alexis-le-Trotteur
Rue du Neptune
Rue de la Rocaille
Rue de la Bordée
Bande cyclable Saint-Paul
Rue Drolet
Rue Saint-André
Rue Saint-Gérard
Rue Saint-Eugène
Rue Saint-Léandre
Rue Saint-Paul
Rue Josselin
Rue Papillon
Boulevard Wilfrid-Hamel
Rue Michel-Fragasso
Rue Saint-Henri
Rue des Ronces
Pont des Méandres
Rue Des Groseillers
Rue Blier
Boulevard Wilfrid-Hamel
Rue Grenet
Rue Émilien-Rochette
Rue Rideau

NATURE DE LA DEMANDE

Rendre réputé conforme l'implantation d'une véranda avec une marge de recul latérale droite de 0,4 mètre, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 0,6 mètre.

PERMIS DE CONSTRUCTION

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE - DAME DE LORETTE 201940

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Permis No 2118
Coût $ 500.00
Quartier
Cadastre 113-27
Classe A
Type ABBRI D'AUTO

PERMIS DE CONSTRUCTION
NOTRE-DAME DE LORETTE
Situation de la propriété Ovila Coté
Rue 1359 BOUL PAPILLON
Adresse NOTRE-DAME DE LORETTE
Entrepreneur PETITCLERC & DARVEAU INC.
Adresse 258 BOUL MONACO VILLE D'AUBERGER
Architecte ENTREPRENEUR
Adresse MEME

Reçu le 22 Oct 19 64
secrétaire.

DEVIS ET APPLICATION POUR PERMIS DE CONSTRUCTION

A l'inspecteur des bâtiments; le soussigné fait application par les présentes pour construire tel qu'exposé dans le devis suivant.

1.—A quelles fins doit servir la construction ABBRI D'AUTO
2.—Pour combien de logements .... de magasins .... de bureaux .... de manufactures .... Divers ABBRI D'AUTO AVEC GOUTIERE COTE ET DROITE
3.—A quelle distance de la ligne de rue 25'-0" Largeur de la rue 50'-0"
4.—Bâtiment construit sur terrain solide OUI ou rempli
5.—Dimensions du bâtiment .... pds de front 12'-6" pds arrière 12'-6" pds de profondeur 25'-0" nombre d'étage .... pds de hauteur 8'-0"
6.—Quel genre de fini intérieur EPINETTE B.C.F & PIN.
7.—Fondation sur roc, terre ou pilotis PILOTIS
8.—Matériaux de fondation BETON 1-2-3½ 2500 LBS
9.—Epaisseur des murs .... cave .... sous-sol .... 1er étage .... 2e étage ....
10.—En quels matériaux le carré sera-t-il fait
11.—Matériaux de façade .... de côté .... de derrière ....
12.—Toit plat ✓ comble .... ou mansarde .... Matériaux de corniche B.C.F
13.—Matériaux du toit ALSPHALTE & GRAVIER
14.—Moyen d'accès au toit EXTERIEUR
15.—Sortes d'appareils de chauffage
16.—De quel matériaux sont faits les entre-planchers
17.—Hauteur de la cave .... du sous-sol .... 1er étage .... 2e étage ....
18.—Cave ou sous-sol sera-t-il occupé comme logement
19.—Distance des bâtiments avoisinants: façade 8'-0" côté gauche 3'6" côté droit ✓ arrière
20.—Si autres bâtiments érigés sur front ou au fond du terrain: hauteur
21.—Combien de sorties pour chaque logement
22.—Genre de sortie
23.—Dimensions du terrain: front 60'-0" arrière 60'-0" profondeur 100'-0"
24.—Climatisation .... Gicleurs automatiques ....

Je soussigné déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement de construction en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Approuvé ~~Refusé~~ Le 2 Novembre 64
Signé G. Lacroix
Inspecteur des bâtiments.

Signé Ovila Coté Par: Raymond Côté
Propriétaire ou procureur-fondé.

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE - DAME DE LORETTE

PERMIS DE REPARATIONS ET MODIFICATIONS

Permis No 2712
Coût $ 700.00
Quartier
Cadastre 113-27
Classe
Type

PERMIS DE REPARATIONS ET MODIFICATIONS
NOTRE-DAME DE LORETTE
Situation de la propriété Ovila Coté
Rue
Adresse 1359 Papillon
Entrepreneur Petitclerc &
Adresse
Architecte Darveau
Adresse

Demande de permis
Reçu le 27 Sept
19 67
secrétaire.

DEVIS POUR REPARATIONS ET MODIFICATIONS

A l'inspecteur des bâtiments; le soussigné fait application par les présentes pour modifier, réparer ou agrandir un bâtiment tel qu'exposé dans le devis ci-dessous.

1.—A quelles fins doit servir l'addition Abri Auto
2.—Dimensions du bâtiment actuel: .... pds front: .... pds en arrière .... pds de profondeur: .... pds de hauteurs: .... étages
3.—Dimensions de l'addition ou exhaussement projeté: .... pds de front: .... pds en arrière: .... pds de profondeur: pds de hauteur: .... nombre étages: ....
4.—Est-ce un agrandissement ou un exhaussement
5.—Fondation de l'addition projeté sera-t-elle sur terre, roc ou pilotis
6.—Matériel des fondations projetées
7.—Combien de logements additionnels .... d'éviers .... de bains .... de lavabos ....
8.—Epaisseur des murs projetés .... cave .... sous-sol .... 1er étage .... 2e étage ....
9.—Matériaux façade projetée .... côté .... derrière ....
10.—Toit projeté .... plat .... comble mansarde ....
11.—Matériel du toit projeté
12.—Sortes d'appareils de chauffage
13.—Hauteur de la cave .... sous-sol .... hangar .... garage ....
14.—Cave ou sous-sol sera-t-il occupé comme logement

DETAILS DES MODIFICATIONS

Abri Auto 12 X 25
coté sud.

Approuvé ~~Refusé~~ Le 27 sept 67
Signé G. Lacroix
Inspecteur des bâtiments.

Signé Petitclerc & Darveau
Par: Raymond Côté
Propriétaire ou procureur-fondé.
Reçu Paiement 5.00
Roger G. Lacroix

CERTIFICAT DE LOCALISATION

1987

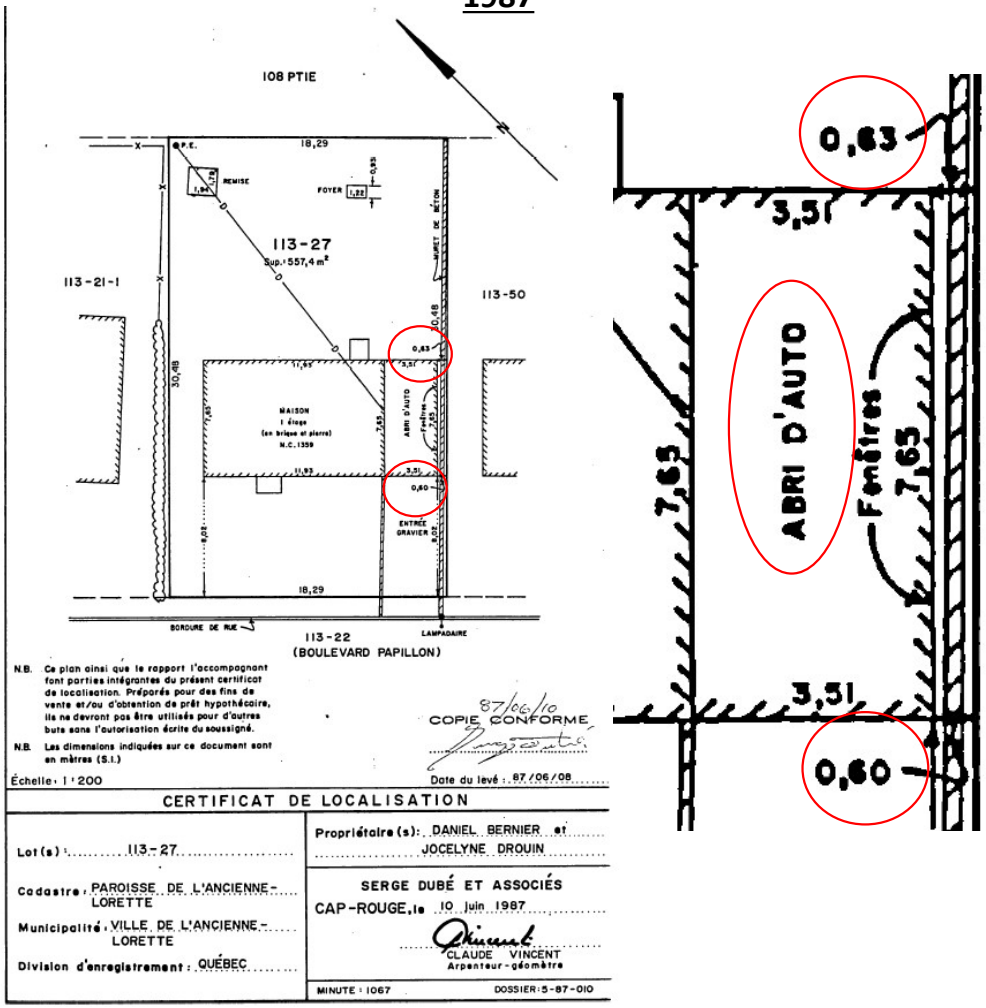

2024

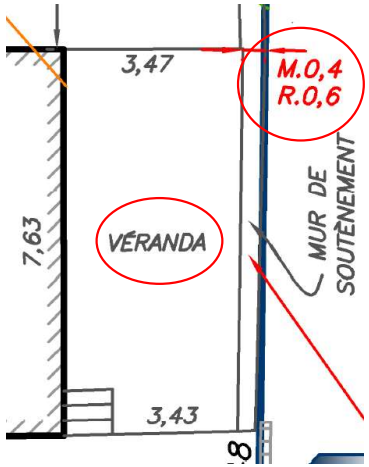

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1185, RUE SAINT-PAUL

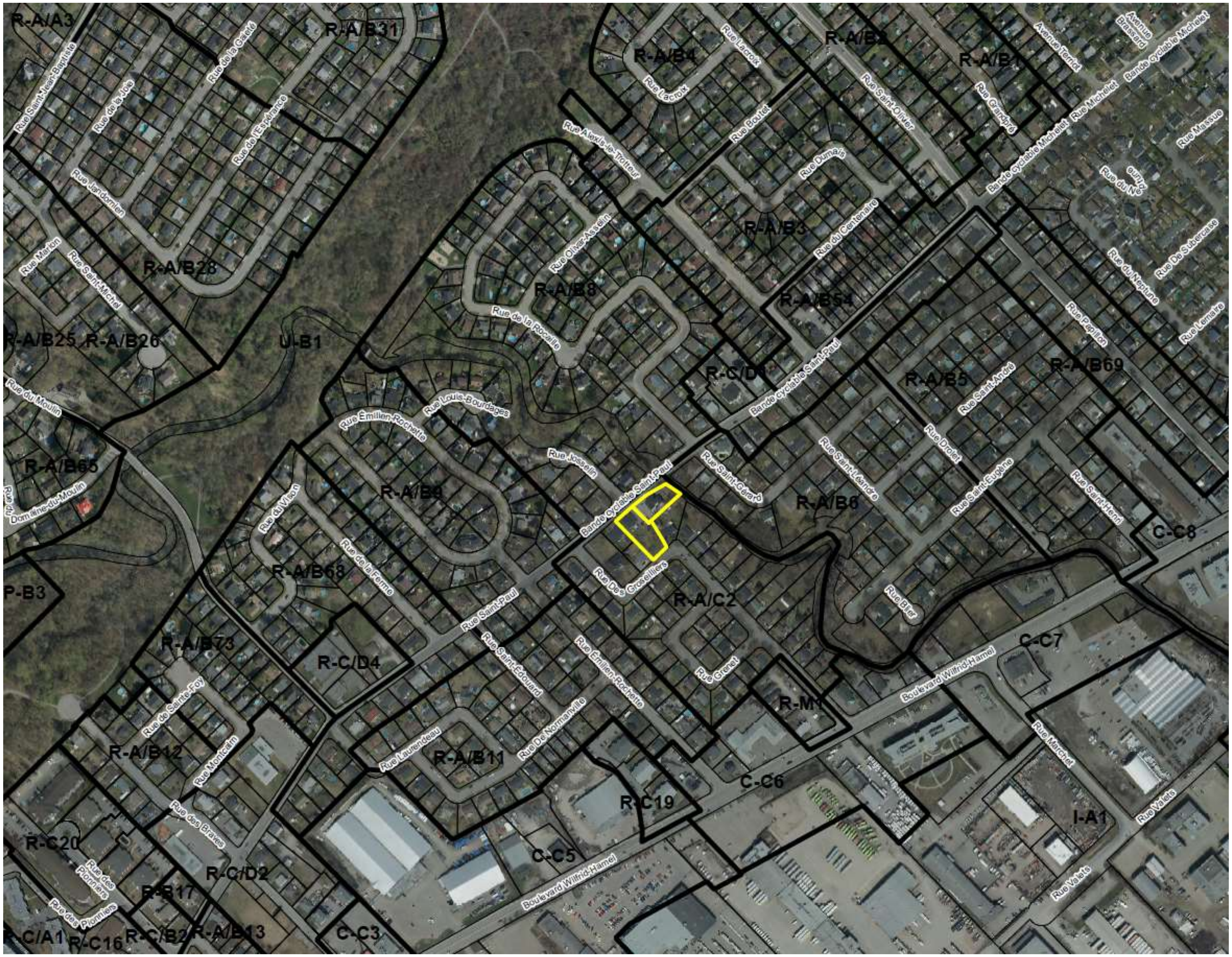
R-A/A3
R-A/B31
R-A/B4
R-A/B2
R-A/B1
R-A/B28
R-A/B8
R-A/B3
R-A/B54
R-A/B25
R-A/B26
U-B1
R-C/D1
R-A/B5
R-A/B69
R-A/B65
R-A/B9
R-A/B6
C-C8
P-B3
R-A/B58
R-A/C2
R-A/B73
R-C/D4
C-C7
R-M1
R-A/B12
R-A/B11
C-C6
R-C19
I-A1
R-C20
C-C5
R-C/D2
R-B17
R-C/A1
R-C16
R-C/B2
R-A/B13
C-C3
Rue Saint-Jean-Baptiste
Rue de la Joie
Rue de la Gaieté
Rue de l'Espérance
Rue Saint-Michel
Rue du Moulin
Rue Lacroix
Rue Boutet
Rue Saint-Olivier
Rue Dumais
Rue du Centenaire
Avenue Brassard
Bande cyclable Michelet
Rue Michelet
Rue Massue
Rue Alexis-le-Trotteur
Rue Olivier-Asselin
Rue de la Rocaille
Rue Émilien-Rochette
Rue Louis-Bourdages
Rue Josselin
Bande cyclable Saint-Paul
Rue Saint-Gérard
Rue Saint-Léandre
Rue Drolet
Rue Saint-André
Rue Saint-Eugène
Rue Saint-Henri
Rue Papillon
Rue du Neptune
Rue De Subercase
Rue Lemaire
Rue Bier
Rue Des Groseilliers
Rue Saint-Paul
Rue de la Ferme
Rue du Vallon
Rue Saint-Édouard
Rue De Normanville
Rue Laurendeau
Boulevard Wilfrid-Hamel
Rue de Sainte-Foy
Rue Montcalm
Rue des Braves
Rue des Pionniers

Rue Saint-Gérard
Rue Des Groseilliers
Bande cyclable
Saint-Paul
Rue Saint-Paul
Bande cyclable
Saint-Paul
Rue Josselin

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'agrandissement d'une aire de stationnement pour un usage commercial (garderie) avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* suivants :

- Une aire de stationnement localisée à 0 mètre de la ligne avant de l'emplacement, alors que le minimum prescrit est de 3 mètres;

- Une aire de stationnement présentant des cases d'une profondeur de 5 mètres, alors que le minimum prescrit est de 5,5 mètres;

- Une allée de circulation unidirectionnelle d'une largeur variant entre 3,13 mètres et 4,95 mètres, alors que le minimum prescrit est de 6,1 mètres.

Agrandissement du stationnement

DISPOSITIONS NORMATIVES - ZONAGE

ANGLE DES CASES PAR RAPPORT À L'ALLÉE DE CIRCULATION	LARGEUR MINIMALE DE L'ALLÉE DE CIRCULATION UNIDIRECTIONNELLE	LARGEUR MINIMALE DE LA CASE	PROFONDEUR MINIMALE DE LA CASE
0°	3m	2,8m	5,8m
1° à 30°	3,3m	2,6m	5,8m
31° à 45°	4m	2,6m	5,8m
46° à 60°	5,5m	2,6m	5,8m
61° à 90°	6,1m	2,6m	5,5m

Dans tous les cas, la largeur maximale d'une allée de circulation unidirectionnelle est de 6,1 mètres.

La largeur minimale d'une allée de circulation bidirectionnelle est de 6,1 mètres la largeur maximale est de 10 mètres.

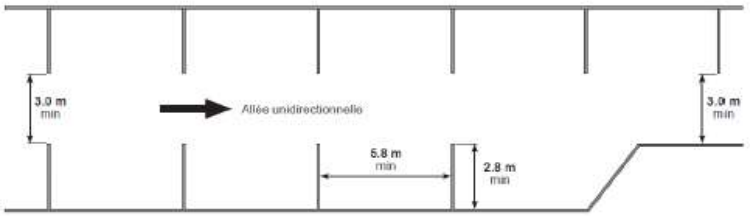

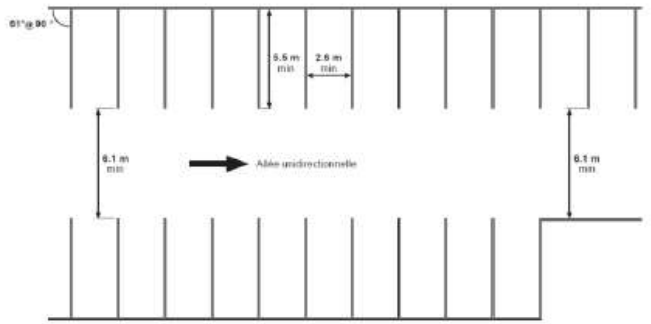

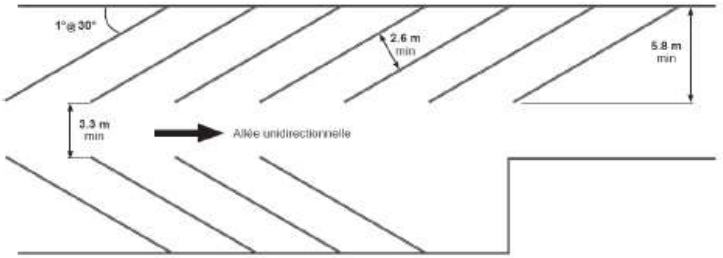

PLAN D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT

Nombre total d'enfants:
72

Cases de stationnement requises

7 cases
(1 cases /60 m² de superficie de plancher)

Actuel: 14 cases

Projeté: 20 cases

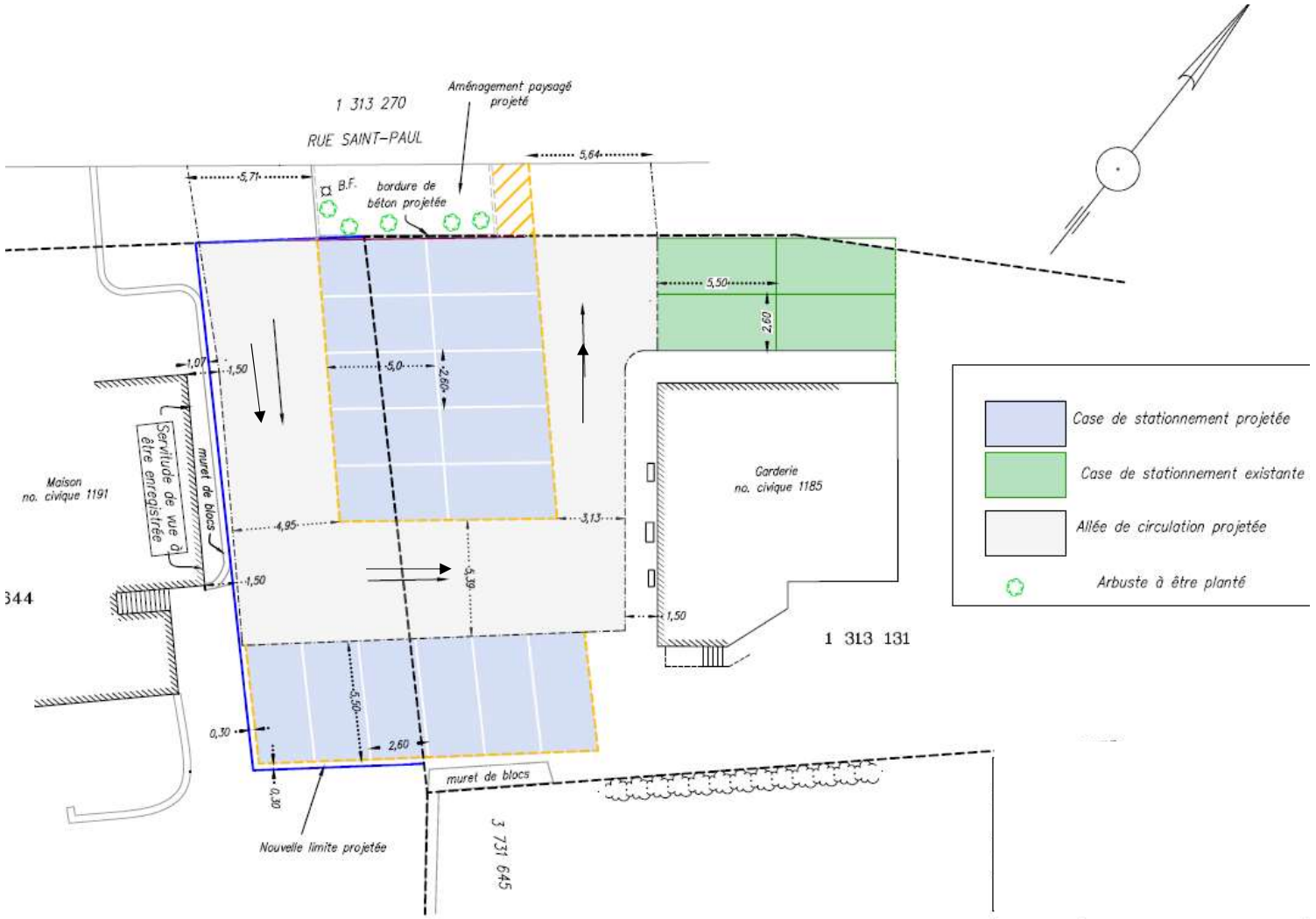

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

DÉPENSES PAYÉES EN AOÛT 2024

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Rémunération et remises					**790 524.85 $**
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)	C	50588	2 717.17	$	
Syndicat des employés municipaux Ville de L'Ancienne-Lorette	C	50589	757.30	$	
Beneva inc.	C	50590	21 135.14	$	
Beneva inc.	C	50597	190.48	$	
Desjardins Sécurité Financière	D	Direct	60 269.11	$	
Retraite Québec	D	Direct	4 043.32	$	
Fonds de Solidarité FTQ	D	Direct	640.00	$	**89 752.52 $**
Total de la rémunération et des remises					**880 277.37 $**
Biens et services					
Groupe E.S.T. inc.	C	50118	13 897.17	$	
Éditions du Réverbère	C	50202	1 724.63	$	
La Compagnie Larivée, Cabot, Champagne	C	50203	28 743.75	$	
Les Productions C.R. inc.	C	50204	15 720.38	$	
Productions Baluchon Magique S.E.N.C.	C	50205	2 413.25	$	
Centre d'escalade Pop Bloc inc.	C	50227	948.55	$	
Jeu gonflable Québec inc.	C	50228	9 905.10	$	
Godin Nadia	C	50481	300.00	$	
Jacques Labrecque	C	50482	1 960.00	$	
Kathleen Bujold	C	50483	689.85	$	
Mayrand Loraine	C	50484	2 100.00	$	
Noreau Julianne	C	50485	2 100.00	$	
Temps-Danse L'Ancienne-Lorette	C	50486	5 040.00	$	
VBAL	C	50487	4 200.00	$	
Locations chapiteaux Val-Bélair inc.	C	50560	888.19	$	
Société en commandite Jules-Verne	C	50586	125.00	$	
SPA de Québec	C	50587	3 251.06	$	
Express Mag institutions	C	50591	96.69	$	
Services de Café Van Houtte inc.	C	50592	358.73	$	
Promotion 2nd Skin inc.	C	50593	6 832.41	$	
Acklands-Grainger inc.	C	50594	158.01	$	
Aqua Zach Inc.	C	50595	377.33	$	
ARLPH de la Capitale-Nationale	C	50596	1 050.00	$	
Béton Provincial Ltée	C	50598	692.15	$	
Boulet Dépôt inc.	C	50599	1 308.76	$	
Camions maska inc.	C	50600	1 309.77	$	
Central Pneus et Mécanique	C	50601	1 138.83	$	
Eurofins Environex inc.	C	50602	211.55	$	
Ferme Genest	C	50603	945.00	$	
Fondation de l'école des Hauts-Clochers	C	50604	6 618.60	$	
Groupe de Sécurité Garda SENC	C	50605	3 076.89	$	
Kanatrac inc.	C	50606	683.00	$	
La Vallée Secrète	C	50607	2 794.72	$	
Messer Canada inc., 15687	C	50608	938.47	$	
Noreau Julianne	C	50609	59.03	$	
Parcs Canada	C	50611	2 700.00	$	
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C	50612	417.33	$	
Purolator inc.	C	50613	407.45	$	
Quillorama Duplessis inc.	C	50614	3 670.56	$	
Sherwin-Williams Canada Inc.	C	50615	99.36	$	
Signalisation SMG 2 inc.	C	50616	879.54	$	
Soucy Carolyne	C	50617	4 214.64	$	
Stericycle ULC	C	50618	292.71	$	
Sureté SSPQ inc.	C	50619	11 232.52	$	
Thomas White-Côté	C	50620	128.00	$	
Xerox Canada ltée	C	50621	688.23	$	
Groupe E.S.T. inc.	C	50623	20 400.94	$	
Compagnie d'embouteillage Coca-Cola Canada Limitée	C	50624	1 425.25	$	
9127-3318 Québec inc.	C	50625	1 471.68	$	
Acklands-Grainger inc.	C	50626	831.14	$	
Affichez inc.	C	50627	521.99	$	
Ambulance Saint-Jean	C	50629	1 530.00	$	
Bionaissance	C	50631	8 172.37	$	
Brodi Specialty Products ltd	C	50632	624.50	$	
Brouillard	C	50633	5 748.75	$	
Carrières Québec inc.	C	50634	5 589.26	$	
Chevaliers de Colomb Conseil 4246	C	50635	162.18	$	
Communications Casacom inc.	C	50636	4 254.08	$	
Éclat Audiovisuel inc.	C	50637	275.94	$	
EPM Mecanic (2982897 Canada Inc)	C	50638	874.99	$	

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

DÉPENSES PAYÉES EN AOÛT 2024

Gradinmobile.com.	C	50639	4 219.35	$
Granicus Canada Holdings ULC	C	50640	19 745.24	$
Groupe E.S.T. inc.	C	50641	147.40	$
Groupe ETR inc.	C	50642	13 377.26	$
Hôtel Must Jaro	C	50643	1 491.07	$
Julie Dumas	C	50644	150.00	$
L'Avant Match inc.	C	50645	213.85	$
LE KIOSQUE LA CORNE D'ABONDANCE INC.	C	50646	574.59	$
Leblanc Josée	C	50647	750.00	$
Les Barons du froid inc.	C	50648	1 414.19	$
Locations chapiteaux Val-Bélair inc.	C	50649	241.45	$
Lumen - Division de Sonepar Canada inc.	C	50651	367.59	$
Marché L'Ancienne-Lorette inc.	C	50652	890.93	$
Messer Canada inc., 15687	C	50654	379.91	$
Normand Chouinard Communication	C	50656	300.00	$
Pro-Tec-Arbres inc.	C	50658	1 701.63	$
Pyro Concept	C	50659	9 198.00	$
Scolart inc.	C	50663	947.56	$
Soucy Carolyne	C	50665	4 050.74	$
Soudure plastique plus	C	50666	620.86	$
Uline Canada Corporation	C	50668	1 477.99	$
Vaisloc inc	C	50669	280.26	$
Ville de Québec	C	50670	27 564.28	$
Villéco inc.	C	50671	5 221.89	$
Wolseley Canada inc.	C	50672	56.05	$
Pelletier Jessica	A	53953	1 690.13	$
Productions Hugues Pomerleau inc.	A	53954	1 437.19	$
Sébastien Douville	A	53955	1 149.75	$
Productions Noeud Papillon inc.	A	54071	1 006.03	$
Gigi Wenger	A	54503	1 500.00	$
Pelletier Jessica	A	54504	1 034.78	$
Atelier de reliure G	A	54723	998.22	$
Groupe Archambault Inc.	A	54724	59.13	$
Librairie Pantoute inc.	A	54725	981.32	$
Librairie Renaud-Bray inc.	A	54726	959.37	$
Novexco inc.	A	54727	184.30	$
Aquam spécialiste aquatique inc.	A	54757	665.29	$
Autobus Inter-Rives inc.	A	54758	9 600.42	$
Citron Hygiène LP	A	54759	525.88	$
Gérard Bourbeau et Fils inc.	A	54760	62.36	$
Laboratoire Hygienex inc.	A	54762	346.30	$
Le Groupe Sports-Inter Plus inc.	A	54763	217.19	$
Librairie La Liberté inc.	A	54764	1 187.98	$
Librairie Renaud-Bray inc.	A	54765	89.10	$
Macpek inc.	A	54766	136.71	$
Matériaux Paysagers Savaria ltée	A	54767	2 135.40	$
MBH Mobilier de Bureau inc.	A	54768	1 700.60	$
Pièce d'Auto Alain Côté inc.	A	54769	77.89	$
Pneus Belisle Québec inc.	A	54770	107.97	$
Québec Linge Co.	A	54771	165.21	$
Service National des Sauveteurs inc..	A	54772	481.50	$
Services Matrec inc.	A	54773	63 935.88	$
Solotech inc.	A	54774	2 140.83	$
SP Médical inc	A	54775	203.63	$
9268146 Canada inc.	A	54826	536.55	$
Aptika inc.	A	54827	661.11	$
Atlantis Pompe Ste-Foy inc.	A	54828	43.27	$
Béton sur mesure inc.	A	54829	334.24	$
Blanko	A	54830	551.88	$
Canac	A	54831	1 864.13	$
Centre d'appel STP inc.	A	54832	189.73	$
Conception Interal inc.	A	54833	270.19	$
Construction & Pavage Portneuf inc	A	54834	677.91	$
Entretien 4M inc.	A	54835	3 563.33	$
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.	A	54836	2 221.61	$
Fotorebel	A	54837	390.91	$
Graphica Impression inc.	A	54838	26.21	$
Intégration TSA	A	54839	500.00	$
L'Union des Municipalités du Québec	A	54840	181.42	$

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

DÉPENSES PAYÉES EN AOÛT 2024

	Les copies de la Capitale inc.	A	54841	2 785.42	$	
	Les services Frimas inc	A	54842	1 599.80	$	
	Location Sauvageau inc.	A	54843	341.49	$	
	Lumisolution inc.	A	54844	194.20	$	
	Macpek inc.	A	54845	125.37	$	
	Maheu & Maheu inc.	A	54846	355.27	$	
	ML entretien multiservices	A	54847	33 913.02	$	
	Nassan Québec inc.	A	54848	1 814.30	$	
	P.R. Distribution inc.	A	54849	126.76	$	
	Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A	54850	3 419.73	$	
	Pièce d'Auto Alain Côté inc.	A	54851	1 194.71	$	
	Pièces de bornes-fontaines J.S.R. Enr.	A	54852	3 533.66	$	
	Posimage inc.	A	54853	298.94	$	
	Québec Linge Co.	A	54854	700.94	$	
	Sani Bleu inc.	A	54855	886.46	$	
	Sani-Orléans inc.	A	54856	1 250.36	$	
	Sani-Terre environnement inc.	A	54857	13 533.60	$	
	Viva Design inc.	A	54859	63.24	$	
	Entretien 4M inc.	A	54861	9 272.39	$	
	Bell Canada	D	Direct	313.05	$	
	Telus	D	Direct	667.95	$	
	Hydro-Québec	D	Direct	32 567.90	$	
	Vidéotron Ltée	D	Direct	821.98	$	
	Énergir s.e.c.	D	Direct	1 129.78	$	
	Visa Desjardins	D	Direct	9 470.33	$	
	Frais de banque	D	Direct	3 258.70	$	
	Total Biens et services					**525 084.57 $**
	Remboursements de frais					
	Service Loisirs - Déplacements	C	50655	24.03	$	
	Service Loisirs - Fournitures	C	50630	115.19	$	
	Service Loisirs - Fournitures	C	50664	109.51	$	
	Total Remboursement de frais					**248.73 $**
	Frais de financement et remboursement de capital					
	CDS - remboursement d'intérêts	D	Direct	20 475.00	$	
	Total des frais de financement et remboursement de capital					**20 475.00 $**
Total des activités de fonctionnement						**1 426 085.67 $**
REMBOURSEMENTS						
	Activités des loisirs	C	Chèque	611.47	$	
Total des remboursements						**611.47 $**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT						
IMMOBILISATIONS						
2023-03	**Réfection rue St-Victor - Programme TECQ**					
	Construction & Pavage Portneuf inc	A	54834	135 101.49	$	
2023-09	**Affichage parc de la Rivière**					
	Rando Québec	C	50660	200.00	$	
2023-10	**Trottoir rue Turmel - Programme Véloce III**					
	La compagnie de Parterres Portugais ltée	A	54761	512 431.38	$	
2023-11	**Trottoir rue Damion - Programme TAPU**					
	Alu MC3 (9411-8296 Québec Inc)	C	50628	1 018.91	$	
	La compagnie de Parterres Portugais ltée	A	54761	399 449.34	$	
2023-14	**Parc de l'Envolée**					
	Visa Desjardins	D	Direct	318.19	$	
2023-27	**Réfection rue Damiron (Ritournelle à Créneau) - Programme TECQ**					
	Alu MC3 (9411-8296 Québec Inc)	C	50628	3 668.07	$	
2024-03	**Réfection rue Jandomien - Programme PRIMEAU**					
	Alu MC3 (9411-8296 Québec Inc)	C	50628	2 241.60	$	
2024-05	**Remplacement éclairage rues Douves et Armoiries**					
	Alu MC3 (9411-8296 Québec Inc)	C	50628	4 279.41	$	
2024-06	**Aménagement des locaux - Chevaliers de Colomb**					
	Nova Construction M.P. inc.	C	50610	132 712.28	$	
	Nova Construction M.P. inc.	C	50657	132 712.29	$	
	ML entretien multiservices	A	54847	1 121.01	$	
2024-10	**Jeux d'eau au parc Cyrille Gauvin**					
	Alu MC3 (9411-8296 Québec Inc)	C	50628	1 018.91	$	
2024-12	**2 Remorques à gazon**					
	Remorque Gator	C	50662	13 798.38	$	
2024-14	**Réfection rues Choquette, Chantelle, Bosquet Cèdre**					
	Tetra Tech QI inc.	A	54858	1 901.42	$	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

DÉPENSES PAYÉES EN AOÛT 2024

2024-17	**Damiron - Créneau à VDQ - phase III - Programme TAPU 2024**					
	Alu MC3 (9411-8296 Québec Inc)	C	50628	2 445.38	$	
2024-21	**Corridor Lorettain - Entente Ville de Québec**					
	Visa Desjardins	D	Direct	56.29	$	
2024-25	**Aquagym - Aqua bikes et équipements divers**					
	Aquam spécialiste aquatique inc.	A	54757	13 638.99	$	
Total des activités d'investissement						**1 358 113.34 $**
Total des dépenses payées en août 2024						**2 784 810.48 $**

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 381-2023 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE
C : chèque
D : virement bancaire avec Desjardins

_____
Anick Marceau, CPA Auditrice, OMA
Trésorière

Date : 20 septembre 2024